

## Rapport de présentation du Budget Primitif



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2018</b>	<b>4</b>
1. Fonctionnement	4
2. Investissement	5
3. Total budget primitif	6
<b>PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 PAR CHAPITRES</b>	<b>7</b>
1. Fonctionnement	7
2. Investissement	9
3. Les soldes intermédiaires de gestion	11
4. Rappel des données d'analyse financière	12
5. Solvabilité de la collectivité	13
6. Représentation schématique de l'équilibre du budget	14
<b>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15</b>
1. Les opérations	15
2. Crédits hors opérations	19
<b>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22</b>
<b>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24</b>
1. Évolution des principaux postes par rapport au BP 2017	24
2. Les charges à caractère général : chapitre 011	25
3. Les charges de personnel : chapitre 012	28
4. Les atténuations de produits : chapitre 014	29
5. Autres charges de gestion courante : chapitre 65	30
6. Charges financières : chapitre 66	30
7. Charges exceptionnelles : chapitre 67	32
<b>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33</b>
1. Évolution des principaux postes de fonctionnement par rapport au BP 2017 :	33
2. Produits des services : chapitre 70	34
3. Impôts et taxes et reversement de fiscalité : chapitre 73	35
4. Dotations, subventions et participations : chapitre 74	37
5. Autres produits de gestion courante : chapitre 75	37
6. Les atténuations de charges : chapitre 013	38
7. Produits financiers : chapitre 76	38
8. Produits exceptionnels : chapitre 77	38
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>38</b>
<b>PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES</b>	<b>39</b>
<b>BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>42</b>
<b>BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE</b>	<b>45</b>
<b>BUDGET ANNEXE D'AMÉNAGEMENT</b>	<b>47</b>
<b>BUDGET ANNEXE EAU POTABLE</b>	<b>50</b>

## BUDGET DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 16 novembre 2017. Les documents présentés lors de ce débat ont permis de cadrer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2018 dans un contexte de grande incertitude et de réforme en profondeur des finances locales et des relations entre l'État et les collectivités locales.

Cependant les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Baisse des concours de l'État,
- Baisse des charges de fonctionnement,
- Baisse de la masse salariale,
- Maintien des taux de fiscalité communale,
- Maintien global des subventions aux associations,
- Progression des recettes des services,
- Niveau soutenu d'investissement pour le développement urbain et les écoles,
- Poursuite de la participation de la Ville aux prélèvements au titre de la solidarité.

Le rapport de présentation du budget primitif 2018 présente en première partie les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par comparaison aux exercices précédents.

*Des contraintes inhérentes à l'élaboration du budget de plus en plus nombreuses, Dans un contexte de grande incertitude, de réformes en profondeur avec un manque de clarté et de lisibilité, d'une dette nationale toujours élevée, les communes doivent poursuivre leur mission auprès des administrés dont les attentes ne cessent de s'accroître.*

## L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2018

### 1. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	57 039 349 €
Dépenses d'ordre	5 528 604 €
Dépenses totales	62 567 953 €

Recettes réelles	62 551 691 €
Recettes d'ordre	16 262 €
Recettes totales	62 567 953 €

La baisse des concours de l'État qui se poursuit met en tension l'équilibre financier du budget au moment où la Ville porte des projets à forte valeur ajoutée pour l'avenir.

Pour autant, la Ville a construit son budget 2018 avec une **baisse des dépenses réelles de fonctionnement de -0,4 %** sans altérer la qualité des services publics ni actionner le levier fiscal. Cette performance résulte d'une démarche volontaire de revue des politiques publiques dans laquelle la Ville est engagée depuis quelques années et qui est en permanence réinterrogée.

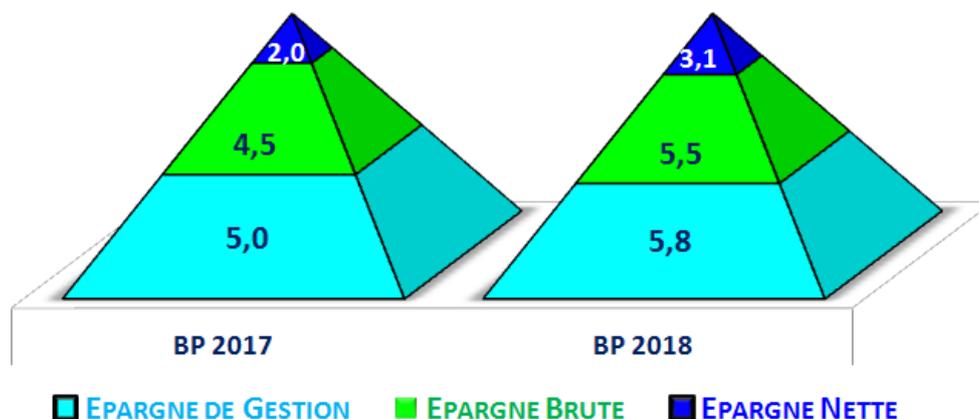
-0,4 % en dépenses réelles (57,04 M€ pour 57,24 M€ au BP 2017)

La dynamique des recettes est assurée par une hausse de produit fiscal dû à l'assujettissement du SIAAP à la taxe foncière, ce qui permet de neutraliser en partie la baisse des dotations estimée à -0,4 M€.

Par ailleurs l'augmentation attendue des produits des services, par la réévaluation nationale des bases d'impositions (+ 1 %) et leur dynamique propre à notre ville, et par la croissance attendue des droits de mutations permettront à nouveau de **maintenir les taux de fiscalité**, une volonté toujours affirmée par les élus de la majorité.

+ 1,4 % en recettes réelles (62,6 M€ pour 61,7 M€ au BP 2017)

*Des dépenses de fonctionnement sous contrôle et une optimisation des soldes de gestion malgré la poursuite de la baisse des concours de l'État, En 2018, l'excédent courant de la section de fonctionnement est en hausse de 19 % il passe de 5 M€ au BP 2017 à 5,8 M€ au BP 2018<sup>1</sup>. L'épargne nette (incluant les charges financières) passe de 2 M€ en 2017 à 3,1 M€ au BP 2018*



<sup>1</sup> Avant amortissement

## 2. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	17 975 580 €
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>15 530 580 €</i>
Dépenses d'ordre	77 278 €
Dépenses totales	18 052 858 €

Recettes réelles	12 463 238 €
<i>Dont recettes d'équipement</i>	<i>4 742 938 €</i>
Recettes d'ordre	5 589 620 €
Recettes totales	18 052 858 €

Le niveau d'évolution des dépenses d'équipement pour 2018 est en baisse de 7,8 % (15,5 M€ contre 16,8 M€ au BP 2017).

L'année 2018 sera consacrée à la poursuite des projets en cours : la poursuite de la restructuration des groupes scolaires (fin de Marie Curie et début de Bonnenfant), la livraison du bâtiment Henri IV, le lancement des premiers travaux sur le forage albien couplé au projet de géothermie, l'écoquartier de la Lisière Pereire et la réhabilitation des réseaux d'assainissement. Par ailleurs des études seront lancées pour les projets d'avenir quant au montant total de l'investissement, tous budgets confondus.

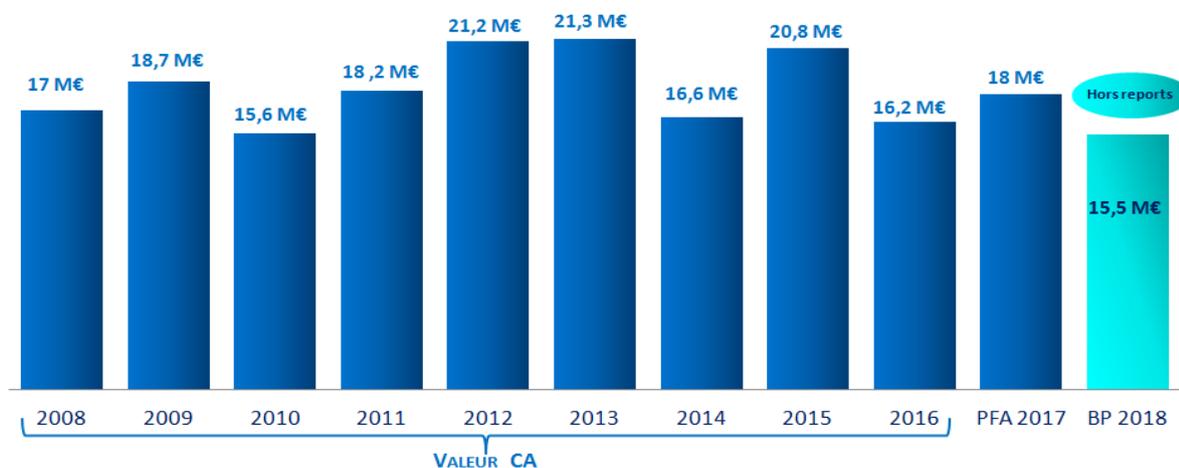
-7 % en dépenses réelles (18,1 M€ contre 19,3 M€ au BP 2017)

En 2018, la diminution des recettes provient essentiellement de la baisse (-4 M€) des produits de cessions qui s'inscrivent en investissement au BP mais qui se constatent en recettes de fonctionnement au Compte Administratif.

-16 % en recettes réelles (12,5 M€ contre 14,8 M€ au BP 2017)

### *Un niveau d'investissement soutenu,*

*Un niveau d'investissement conséquent pour 2018 qui sera complété par les reports après le vote du Compte administratif. La Ville consacrera son effort d'investissement notamment à la finalisation de la réhabilitation/extension du groupe scolaire Marie Curie, au début (étude) de la rénovation du groupe scolaire Bonnenfant, à la poursuite de la requalification du centre ville, aux études préalables autour des structures sportives, de la plaine alluviale et de l'opération urbaine du quartier de l'hôpital, à la dernière tranche de travaux sur l'écoquartier de la Lisière Pereire, à la poursuite de la réhabilitation des réseaux d'assainissement et aux études du projet couplé « forage Albien et géothermie ».*



### 3. TOTAL BUDGET PRIMITIF

Le total du budget primitif 2018 est en baisse de -0,54 %.

Dépenses réelles	75 014 929 €
Dépenses d'ordre	5 605 882 €
Dépenses totales	80 620 811 €

Recettes réelles	75 014 929 €
Recettes d'ordre	5 605 882 €
Recettes totales	80 620 811 €

Rappel BP 2017 : 81 058 730 €

#### *Les idées clefs du BP 2018 de la Ville,*

*Une maîtrise des dépenses de fonctionnement,  
Une optimisation permanente des recettes  
Un programme d'investissement toujours ambitieux.*

## PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 PAR CHAPITRES

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale du budget primitif 2018 de la section de fonctionnement de la Ville présentée par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

### 1. FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
	CHAPITRES	MONTANT
011	Charges à caractère général	15 901 309 €
012	Charges de personnel	29 380 000 €
014	Atténuations de produits (FNGIR et FPIC)	7 887 350 €
65	Autres charges de gestion courante	3 468 983 €
66	Charges financières	330 728 €
67	Charges exceptionnelles	70 979 €
042	Dotations aux amortissements	1 550 000 €
023	Virement	3 978 604 €
	<i>Total</i>	<i>62 567 953 €</i>
	<i>Total hors Virement</i>	<i>58 589 349 €</i>

RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT
70	Produits des services	9 135 366 €
73	Impôts et taxes	26 427 300 €
73	Fiscalité reversée Attribution de compensation	15 824 980 €
74	Dotations et subventions	8 379 768 €
75	Autres produits de gestion courante	2 576 177 €
76	Produits financiers	6 000 €
77	Produits exceptionnels	58 100 €
013	Atténuations de charges	144 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 262 €
	<i>Total</i>	<i>62 567 953 €</i>

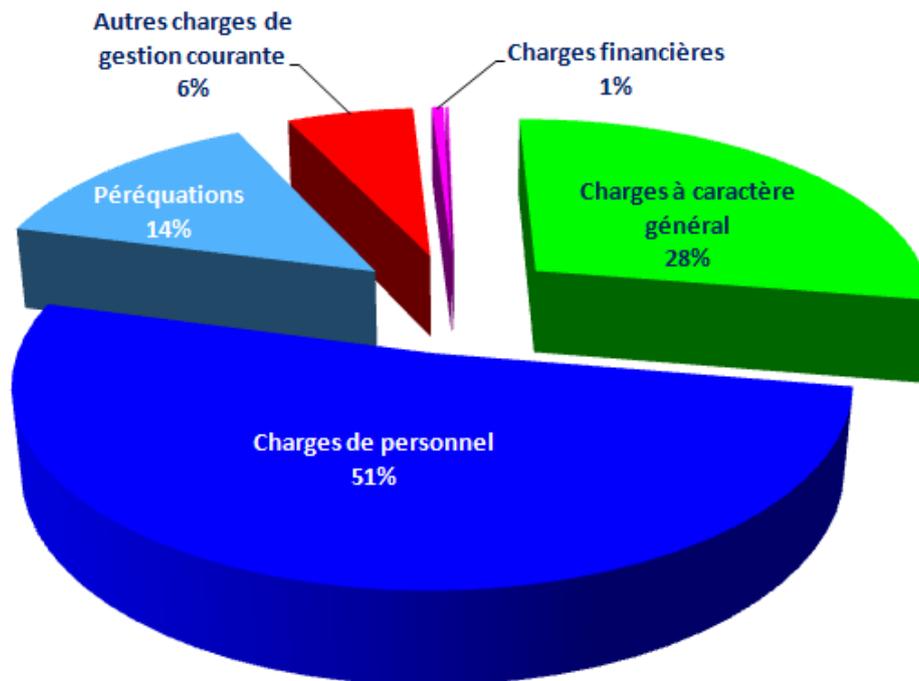
Rappel BP 2017 hors virement : 58 944 957 €

**Hors virement : BP 2018 / BP 2017 : -0,6 %**  
Soit -356 k€

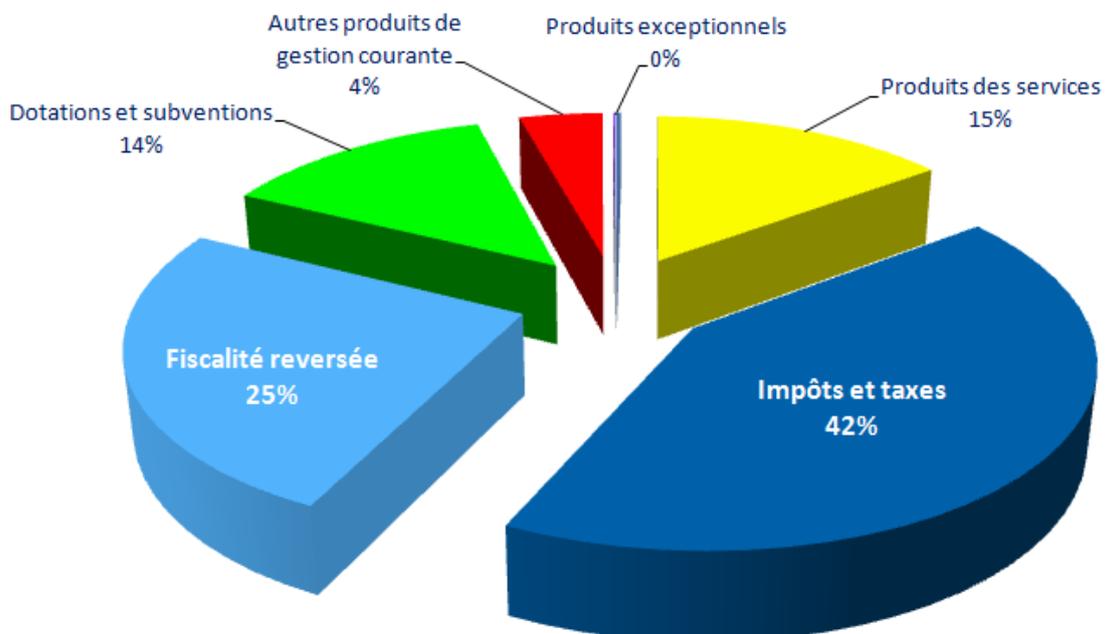


Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2018 de la Ville par chapitres concernant les opérations réelles

## LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



## LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



## 2. INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section d'investissement du budget primitif 2018 de la Ville présentée par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

DEPENSES			RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT		CHAPITRES	MONTANT
16 et 27	Remboursement d'emprunts	2 425 000 €	10	Dotations et fonds propres	2 900 000 €
20	Immobilisations incorporelles	1 012 180 €	13	Subventions	1 219 832 €
204	Subventions d'investissement	90 000 €	16	Emprunts et dettes (y compris 165)	3 538 106 €
21	Immobilisations corporelles	763 900 €	024	Cessions	4 785 300 €
23 et opérations	Total des travaux en cours	13 664 500 €	45	Opérations pour compte de tiers	20 000 €
45	Opérations pour compte de tiers	20 000 €	040	Dotations aux amortissements	1 550 000 €
040 et 041	Opérations d'ordre entre sections	77 278 €	021	Virement + opérations d'ordre	4 039 620 €
	<i>Total</i>	<i>18 052 858 €</i>		<i>Total</i>	<i>18 052 858 €</i>

Rappel BP 2017 : 19 326 921 €

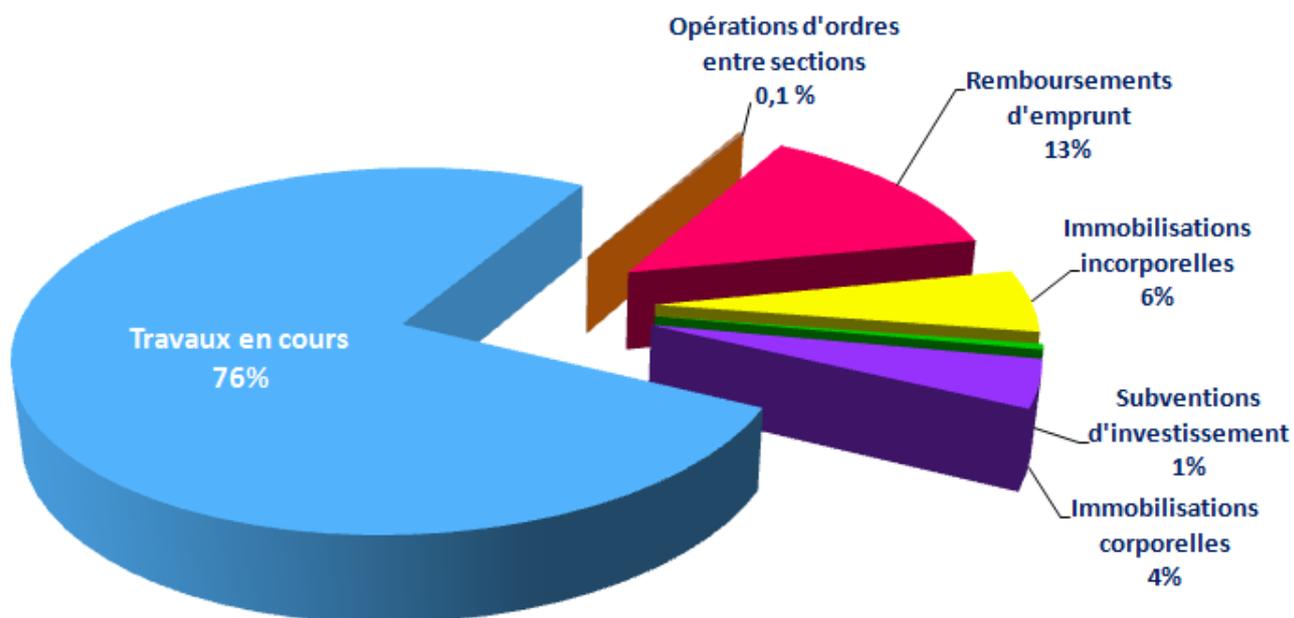
Hors préemption réalisées pour revente à des bailleurs sociaux : 17 096 921 €

BP 2018 / BP 2017 : - 6,6 %  
Et hors préemptions BP2018 versus BP 2017 : + 5,6 % 

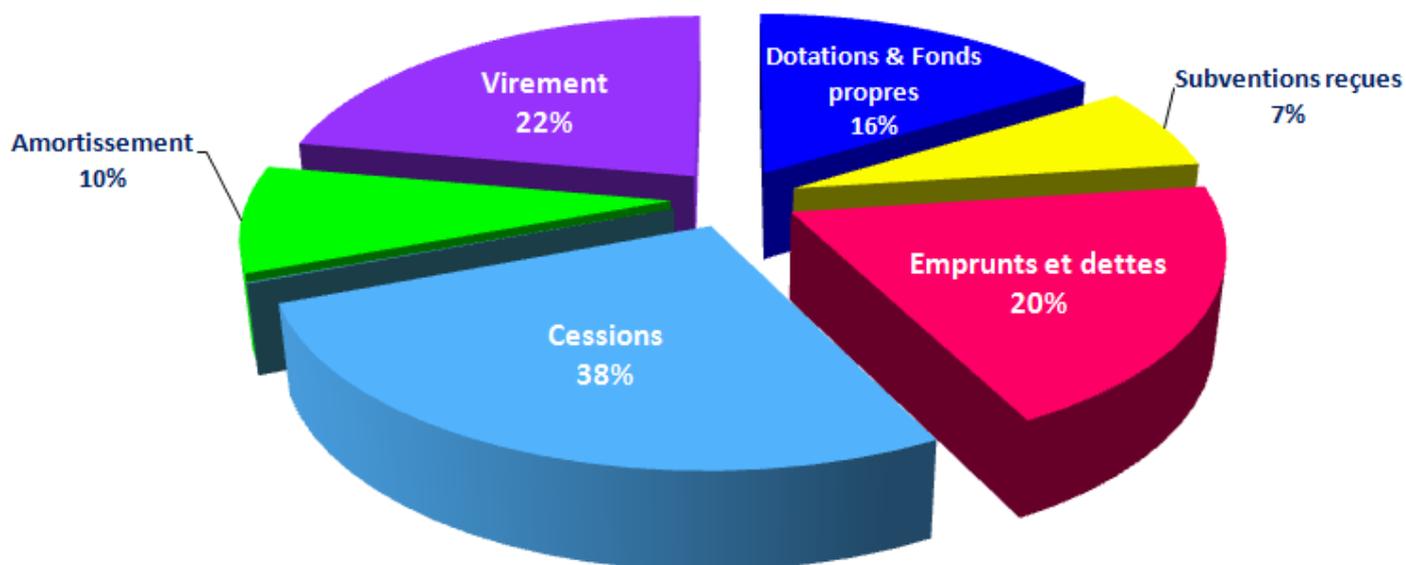
Dépenses d'équipement	2017	2018
<i>Variation 2018 versus 2017 → -7,8 %</i>	16 845 323 €	15 530 580 €
<i>Variation 2018 versus 2017 hors préemption → +6,3 %</i>	14 615 323 €	15 530 580 €

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2018 de la Ville par chapitres.

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



### 3. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les données qui suivent permettent, année après année, d'examiner les soldes intermédiaires de gestion avant amortissement, d'expliciter le recours à l'emprunt qui est envisagé et de faire toutes les comparaisons utiles avec les exercices précédents.

En M€	BP 2017	BP 2018
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	61.7	62.6
Recettes fiscales	24.7	26.4
Attribution de compensations (Fiscalité professionnelle + Part salaire de la DGF)	15.8	15.8
Autres (hors cessions et dettes)	21.2	20.4
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	56.8	56.7
Charges de personnel (012)	29.6	29.4
Autres dépenses (hors charges d'intérêts)	27.2	27.3
ÉPARGNE DE GESTION = AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	5.0	5.8
Charges financières	0.5	0.3
ÉPARGNE BRUTE	4.5	5.5
Pour information, le virement	2.8	3.6
Remboursement de la dette en capital	2.4	2.4
ÉPARGNE NETTE (a)	2.0	3.1

En M€	BP 2017	BP 2018
RECETTES D'INVESTISSEMENT	12.9	8.9
FCTVA	2.4	2.5
Subventions	1.3	1.2
Cessions, ventes	8.7	4.8
Autres	0.5	0.7
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	16.8	15.5
Travaux	12.6	13.7
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT (b)	-3.9	-6,6

Afin de couvrir le déficit d'investissement et en raison de la baisse des cessions en 2018, un nouvel emprunt est nécessaire en 2018 :

En M€	BP 2017	BP 2018
Épargne nette (a)	2.0	3.1
Déficit d'investissement (b)	-3.9	-6,6
BESOIN D'EMPRUNT (a + b)	1.9	3.5

La variation d'endettement au budget primitif résulte de l'écart entre le besoin d'emprunt et le remboursement d'emprunt de l'année. En 2018, la Ville a donc un besoin théorique de 3,5 M€ diminué du remboursement d'emprunt. L'évolution prévisionnelle de l'encours de dette est de 1,1 M€.

En M€	BP 2017	BP 2018
Dette remboursement en capital (1)	2.4	2.4
Besoin d'emprunt (2)	1.9	3.5
Évolution prévisionnelle de l'encours (2) – (1)	-0.5	1.1

#### 4. RAPPEL DES DONNÉES D'ANALYSE FINANCIÈRE

	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Pour information, le virement	8.7	2,8	4.0
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>11.0</b>	<b>5.0</b>	<b>5.8</b>
Charges financières	0.6	0.5	0.3
<b>ÉPARGNE BRUTE = AUTOFINANCEMENT</b>	<b>10.4</b>	<b>4.5</b>	<b>5.5</b>
Remboursement de la dette en capital	3.0	2.4	2.4
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	<b>7.4</b>	<b>2.0</b>	<b>3.1</b>
<b>BESOIN D'EMPRUNT</b>	<b>1.82</b>	<b>1.9</b>	<b>3.5</b>

Nota : l'épargne nette n'inclut pas les dotations aux amortissements (1,55 M€) qui sont une dépense d'ordre de fonctionnement mais aussi une composante des recettes d'ordre d'investissement.

## 5. SOLVABILITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Ces quatre indicateurs permettent de contrôler l'endettement de la Ville.

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
	Avec recettes exceptionnelles	Avec recettes exceptionnelles	Avec recettes exceptionnelles
AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	11.0	5.0	5.5
TAUX D'AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	16.1%	8%	9.4 %
AUTOFINANCEMENT NET COURANT	7.4	2.0	3.1
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT	1,8 ANS	3,8 ANS	2,7 ANS

### Repères

L'autofinancement brut courant appelé « épargne de gestion » doit permettre de couvrir au minimum l'annuité de la dette pour garantir la solvabilité annuelle de la Ville.

Le taux d'autofinancement brut courant ou taux d'épargne de gestion est exprimé en % de recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'effectuer des comparaisons d'une collectivité à l'autre. L'expérience démontre qu'un seuil critique se situe autour de 10-12 %. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire.

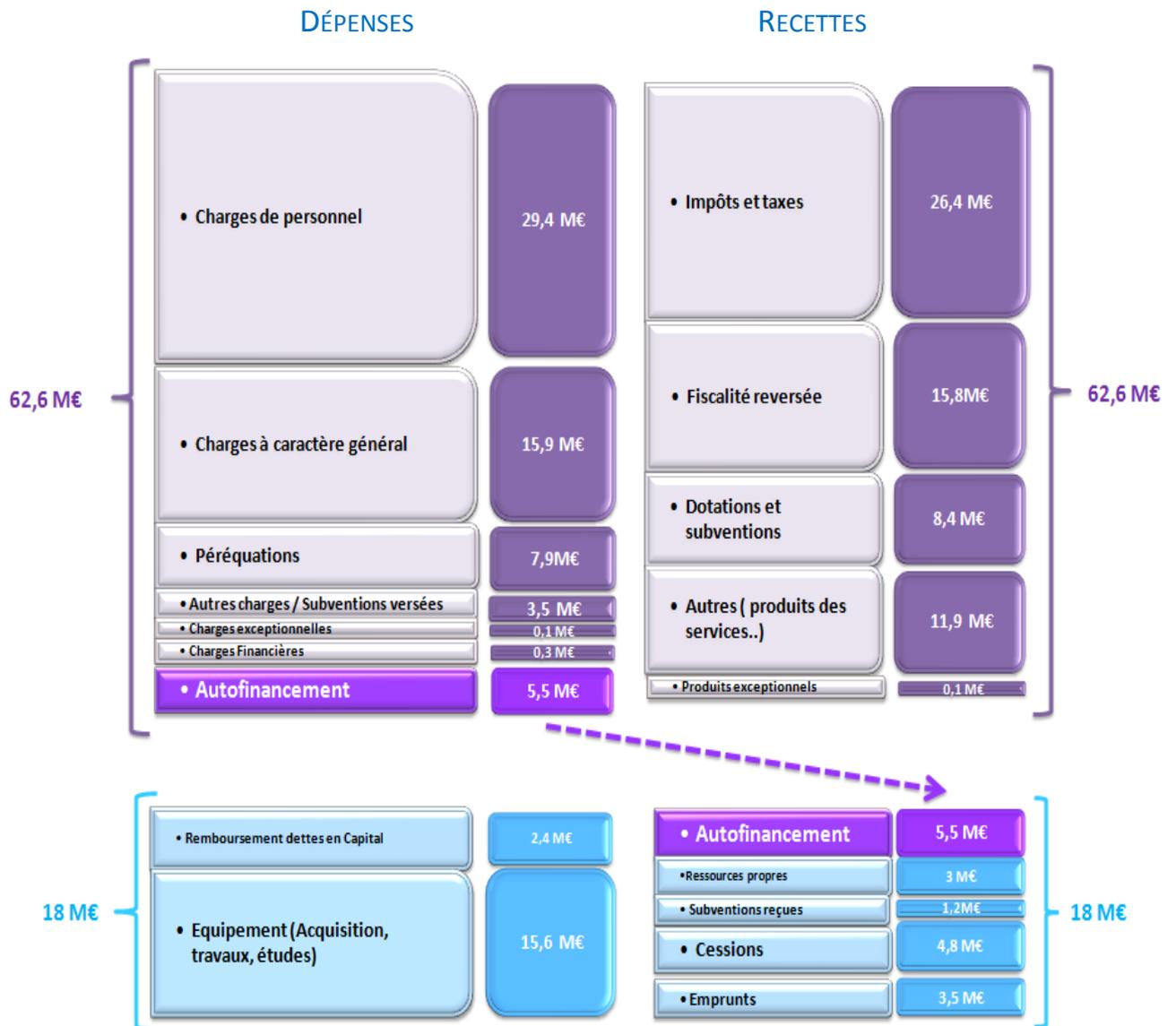
L'autofinancement net courant ou « épargne nette » correspond au flux financier que la Ville consacre à ses investissements.

La capacité de désendettement doit être inférieure à 12 ans. Au-delà le stock de dettes est trop important et c'est un indicateur de risque.



Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 introduit un encadrement plus strict de l'endettement des collectivités limitant, pour certaines collectivités locales, de 11 à 13 ans la capacité de désendettement.

## 6. REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DE L'ÉQUILIBRE DU BUDGET



L'autofinancement est exprimé en valeur brute avant amortissement.

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la Ville se répartit entre les dépenses inscrites dans des opérations qui regroupent des programmes cohérents et réalisés sur plusieurs années, et les dépenses inscrites individuellement sur les imputations classiques.

L'ensemble du budget d'investissement est suivi en Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le budget 2018 sera consacré à la rénovation, la modernisation et l'entretien du patrimoine. Par ailleurs, les projets en cours se poursuivront sur les groupes scolaires Marie Curie et Bonnenfant.

### 1. LES OPÉRATIONS

Les crédits ouverts sur l'ensemble des opérations en 2018 s'élèvent à 4,6 M€ (contre 5,8 M€ en 2017). Ils se décomposent ainsi :

#### **Opération 53 : Vidéo protection** → 200 000 € en 2018

En 2018, les crédits inscrits concernent l'acquisition de caméras complémentaires pour :

- Intersection boulevard Liszt et rue Mozart
- Rue Honegger
- Place Lamant
- Intersection rue du Fer à cheval et rue du bas Huet
- Intersection rue Dumas et boulevard Hugo

Nature	BP 2018
2188 INSTALLATIONS CORPORELLES	200 000 €

#### **Opération 54 : Site de l'hôpital** → 150 000 € en 2018

Un nouveau projet d'envergure de renouvellement urbain en plein cœur de ville va émerger dans la programmation pluriannuelle de la Ville : le quartier de l'hôpital, en limite du secteur sauvegardé.

L'adoption en avril 2013 du projet d'établissement du Centre Hospitalier de Poissy Saint Germain prévoit le regroupement et la modernisation des activités du centre hospitalier au sud de son périmètre actuel, libérant ainsi un certain nombre de bâtiments. Ce projet de restructuration va engendrer un réaménagement total du secteur à l'horizon 2020. Le site du CHIPS représente une superficie de quatre hectares localisés en plein cœur de la ville. Il représente une opportunité unique aux enjeux multiples pour la Ville dans un contexte de pénurie du foncier disponible.

Le Conseil Municipal a, par délibération du 30 mai 2013, délimité le périmètre d'étude et décidé des modalités de concertation. Entre 2014 et 2016, une étude de programmation urbaine a été menée. Des orientations de projet urbain ont été préparées.

L'objectif est la sélection à l'automne 2018 d'un groupement d'opérateurs, investisseurs, futurs utilisateurs qui portera la programmation mixte du site (logement, pôle commerce, pôle santé) en complément de la réalisation des espaces publics par la Ville.

En 2018, les études complémentaires sont inscrites à hauteur de 150 k€.

Nature	<b>BP 2018</b>
2031 ETUDES	150 000 €



Ce nouveau projet sera suivi et exécuté en budget annexe en 2019. Toutes les dépenses antérieures seront réintégrées dans ce nouveau budget annexe.

**Opération 55 : Restructuration/extension de l'école Marie Curie → 3 400 000 € en 2018**

La Ville porte plusieurs projets de développement urbain, dont le nouvel écoquartier de la Lisière Pereire, qui obligent à restructurer en profondeur dans les prochaines années au moins trois groupes scolaires pour répondre à l'accueil des nouvelles familles et surtout à la demande croissante des services préscolaires.

En octobre 2017, la Ville a réceptionné les travaux concernant la construction de la maternelle Marie Curie offrant ainsi 6 nouvelles classes, la cour de récréation et la création d'un self. En 2018, ce projet se poursuit par la restructuration de l'école élémentaire avec la création de 5 classes supplémentaires et 2 classes de centre de loisirs.

L'ensemble du groupe scolaire sera opérationnel dès la rentrée scolaire 2018/2019.

Nature	<b>BP 2018</b>
2031 ETUDES	180 000 €
2184 MOBILIER	220 000 €
2313 CONSTRUCTIONS	3 000 000€



**Opération 56 : Restructuration du groupe scolaire Bonnenfant** → 700 000 € en 2018

En septembre 2017, le choix des candidats a été fait pour le concours entrant dans le cadre de l'appel à projet de la Région « Dessine-moi le Grand Paris de demain ». Ceux-ci rendront leur projet en fin d'année.

En 2018, les études pour le groupe scolaire Bonnenfant seront lancées.

Nature	<b>BP 2018</b>
2031 ETUDES	700 000 €



Actuellement



Situation

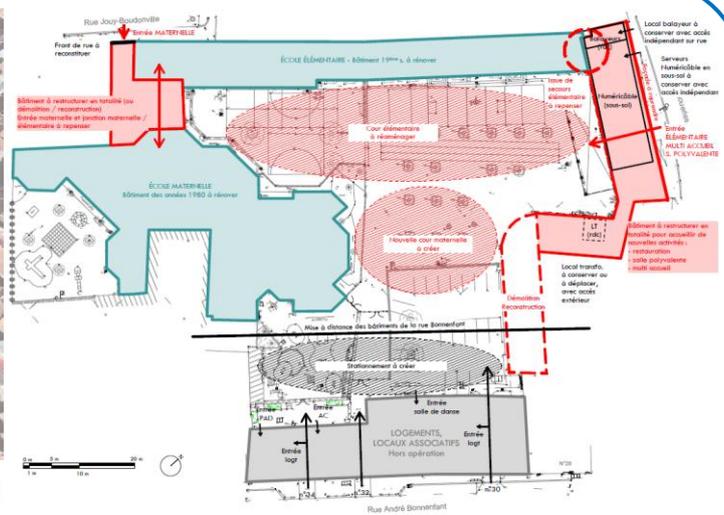


Schéma des orientations d'aménagement

**Opération 60 : Géothermie** → 70 000 € en 2018

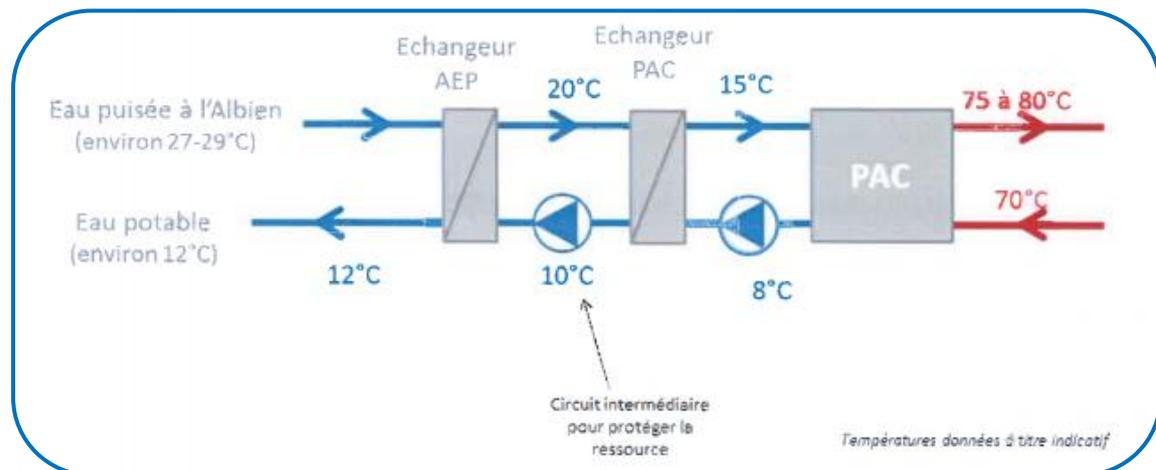
Nature	<b>BP 2018</b>
2031 ETUDES	70 000 €

La Ville est propriétaire d'un forage dans la nappe d'eau profonde de l'Albien. Cette nappe est une ressource stratégique en raison de sa profondeur (plus de 500m), de la qualité naturelle de l'eau (consommable sans traitement important, car exempte de pollution liée à l'activité humaine) et de sa température de l'ordre de 27°C.

Ce forage, âgé de près de 90 ans et situé au Pecq en bordure de Seine, ne remplit pas les conditions de sécurité demandées par la DRIEE, autorité en charge de la police de l'eau.

Un nouveau forage sera construit sur Saint-Germain-en-Laye et sera géré financièrement dans le budget annexe Eau Potable. Il permettra de valoriser l'ensemble des qualités naturelles de l'ouvrage et permettra à la Ville d'améliorer son autonomie en eau potable et de développer les énergies vertes :

- Récupération de la chaleur géothermique et alimentation du réseau de chauffage urbain de la Ville (la chaufferie bois existante ainsi que la géothermie, qui sont des énergies renouvelables, pourraient satisfaire la totalité des besoins des abonnés au chauffage urbain. [Le projet de géothermie couplé au forage à Albien sera géré dans le budget principal de la Ville.](#)
- Production et distribution d'eau potable,
- Utilisation prioritaire dans le cadre du plan de secours régional, en cas de crise majeure.



## 2. CRÉDITS HORS OPÉRATIONS

Les crédits hors opérations s'élevaient à 10,9 M€ (contre 11,0 M€ en 2017) soit - 0,9 %. Ils se décomposent ainsi :

### CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES → -9,3 % en 2018

Nature	BP 2017	BP 2018
2031 FRAIS D'ÉTUDES	1 044 400 €	785 180 €
205 CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, ...	71 000 €	227 000 €
TOTAL	1 115 400 €	1 012 180 €

L'essentiel de ce chapitre est constitué des frais d'études, de maîtrise d'ouvrage et d'acquisition de licences pour les projets qui ne sont pas votés en opérations dont :

- Diverses études :
  - o dans le domaine du patrimoine immobilier pour 394 k€ dont 40 k€ pour Henri IV et 80 k€ pour le Cosec, 110 k€ pour les travaux de rénovation des fresques, l'accessibilité, la mise en lumière intérieure et la modernisation du grand orgue de l'église et 120 k€ pour des études diverses concernant les AD'AP et les travaux d'économie d'énergie,
  - o en urbanisme et en communication pour la révision du PLU (61 k€),
  - o en voirie pour un diagnostic de signalisation de police en lien avec l'étude de circulation et divers relevés topographiques (90 k€),
  - o Étude sur la nouvelle composition urbaine du secteur des Sources (50 k€),
  - o Assistance à maîtrise d'ouvrage technique et juridique sur le projet d'exploitation des granulats (50 k€),
  - o Étude pour la rénovation du terrain d'honneur de hockey au stade Georges Lefèvre et du terrain de football au stade de la Colline (30 k€),
  - o Réaménagement du rdc de la maison natale Debussy (4 k€),
  - o Étude de programmation Debussy (20 k€).
- L'acquisition de logiciels (227 k€) dont la mise à jour du Pack Office pour 150 k€.

### CHAPITRE 204 : SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSEES → -19,6 % en 2018

Nature	BP 2017	BP 2018
204111 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	0 €	90 000 €
20422 SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ	112 000 €	0 €
TOTAL	112 000 €	90 000 €

Ce compte concerne les subventions d'équipement versées à des organismes publics ou aux personnes de droit privé. Pour 2018, il s'agit de :

- La participation de la Ville à l'étude réalisée par l'État dans le cadre de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé appelé désormais Site Patrimonial Remarquable (SPR).

## CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES - 74,5 % en 2018

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains (compte 211) et les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers (bureaux, copieurs, véhicules,...) nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville.

Nature	BP 2017	BP 2018
2111 & 2115 TERRAINS	2 231 000 € (*)	0 €
2121 à 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	226 000 €	150 000 €
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	100 000 €	193 000 €
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	190 000 €	120 000 €
2184 MOBILIER	64 000 €	39 081 €
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	180 323 €	261 819 €
TOTAL	2 991 323 € (*)	763 900 €

Les crédits inscrits correspondent notamment à :

- Au renouvellement de véhicules de la Ville (193 k€),
- Acquisition d'un aspirateur de déchets urbains (15 k€),
- Divers achats de matériels informatiques et de bureau (120 k€), de mobiliers pour les crèches (9 k€),
- Acquisition de matériel d'espaces verts comme des tondeuses, débroussailleuses, broyeur (25 k€),
- Acquisition de mobiliers urbains (40 k€),
- Acquisition de dispositifs piétons de feux pour mises aux normes PMR (35 k€),
- Plantation d'arbres (30 k€),
- Raccordement à la fibre du gymnase de la Colline et du gymnase Schnapper (30 k€),
- Reprise des concessions funéraires expirées ou en état d'abandon (10 k€),
- Réaménagement du rez-de-chaussée de la maison natale Debussy (13 k€),
- Acquisition de 10 projecteurs led et remplacement de la nacelle manuelle au Théâtre (21 k€)
- Remplacement de mobilier, de matériel et d'équipement de cuisine dans diverses écoles (24 k€).

(\*) Les acquisitions inscrites en 2017 correspondaient à 2 préemptions, ce qui ramène le total de ce chapitre hors préemption à 760 323 € au BP 2017.

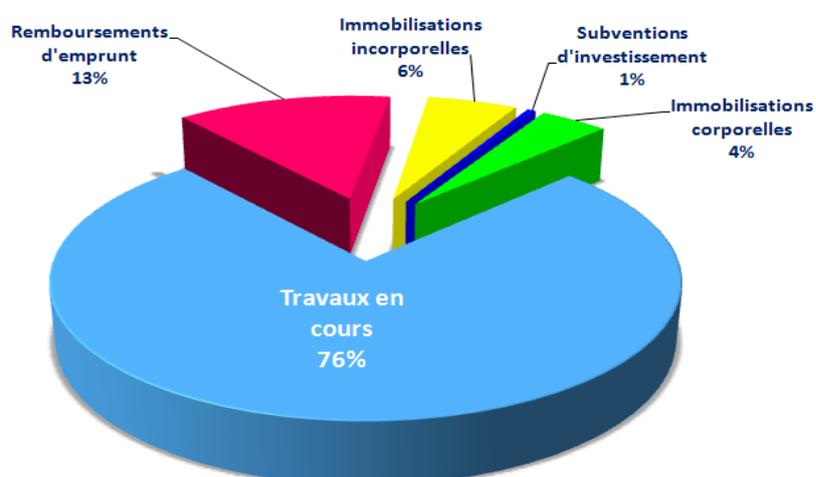
## CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS ➡ + 34,2 % en 2018

Nature	BP 2017	BP 2018
2313 CONSTRUCTIONS	3 491 180 €	1 707 000 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	3 319 420 €	7 435 500 €
2316 RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	1 000 €	2 000 €
232 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	5 000 €	0 €
TOTAL	6 816 600 €	9 144 500 €

Ce chapitre correspond aux travaux programmés par la Ville pour :

- Les travaux de rénovation de la voirie (1,5 M€) principalement pour les rues : Bergette, Panorama, Passerelle piétonne, Panlous et Pontel (1/3),
- La requalification du centre ville, rue de Pologne (1,1M€),
- La rénovation du terrain de rugby au stade Georges Lefèvre (800 K€),
- La restructuration et l'extension du bâtiment Henri IV (610 K€),
- La 4<sup>e</sup> phase de la rénovation intérieure de l'église (360 k€),
- Réfection de la toiture au gymnase de la Colline comprenant désamiantage et isolation thermique (220 K€),
- La deuxième phase du remplacement des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville (177 k€),
- L'aménagement de l'entrée du stade lié aux travaux du Tram 13 (400 k€),
- La deuxième phase du réaménagement de la rue Saint Léger entre Verdi et Berlioz (700 k€),
- La réfection de l'éclairage et le pavage sous les arcades dans le centre ville (150 K€),
- La rénovation des locaux et le remplacement des menuiseries extérieures du Commissariat de Police (150 K€).

## RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La première recette d'investissement est l'autofinancement que la Ville affecte. Il est constitué du virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

Le seul virement réel pour 2018 est de 3,98 M€.

En M€	2017	2018	Variation
Virement	2.787	3.979	+ 42,76%
Amortissements	1.700	1.550	- 8,82%
AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4.487	5.529	+ 23,22%

### CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES → +5,5 % en 2018

Nature	BP 2017	BP 2018
10222 F.C.T.V.A.	2 350 000 €	2 500 000 €
10226 TAXE D'AMENAGEMENT	400 000 €	400 000 €
TOTAL	2 750 000 €	2 900 000 €

Le **Fonds de Compensation pour la TVA** est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire (16,404 %) la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement de l'exercice précédent. En 2018, le montant du FCTVA est inscrit à hauteur de 2,5 M€.

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme. En 2018, cette taxe est inscrite pour un montant de 400 k€.

En fonction des livraisons de logements concernant le budget annexe d'aménagement, cette taxe sera réajustée courant 2018.

### CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT → -9,4 % en 2018

Différentes subventions sont inscrites en 2018 pour un montant total de 1,219 M€ contre 1,347 M€ au BP 2017. Pour chacun de ses projets d'investissement, la Ville s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs afin de minimiser le recours à l'emprunt.

Pour 2018 les subventions inscrites proviennent des cofinanceurs suivants :

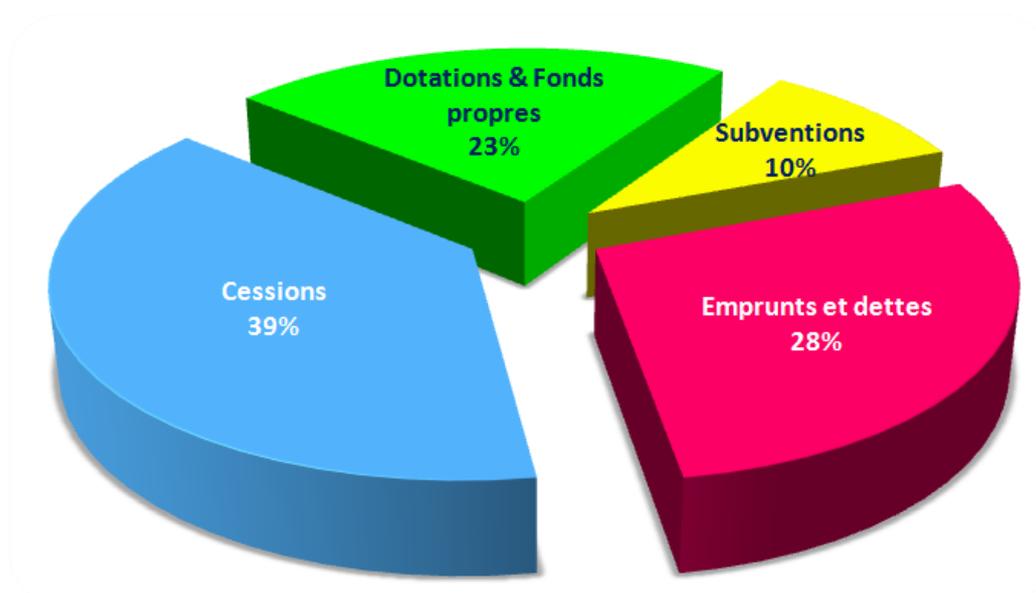
- pour les travaux du groupe scolaire Marie Curie (742 k€) :
  - o 380 k€ de l'État dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement 2016,
  - o 400 k€ de la Région Ile de France,
- La DRAC pour la rénovation de l'église phases 3 et 4 (69 k€),
- l'ADEME pour l'étude concernant le projet de géothermie (21 k€),
- le Département pour les annuités en amortissement de l'agrandissement du centre de secours (30 k€) prévu jusqu'en 2025.

## **CHAPITRE 024 : PRODUITS DES CESSION** -45,3 % en 2018

Les ventes inscrites en 2018 s'élèvent à 4,78 M€. Elles concernent :

- la vente du 10 rue Raymond Gréban (1,01 M€) à un bailleur social. Pour mémoire la Ville a acquis cet immeuble par préemption en 2017,
- la vente du foncier rue Saint Léger pour la construction du Clos de Buzot (2 M€),
- la vente de la crèche Pologne (1 M€),
- la vente des garages situés au 22 avenue Carnot (500 k€),
- la vente de 50 places de stationnement dans le parking Arpège, place des Rotondes (250 k€),
- la vente du bien sans maître situé au 31 rue du Vieux Marché (20 000 €).

## **RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT**



## **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de l'exercice 2018 **sont en baisse de -0,4 %** par rapport au budget précédent. Cette baisse est d'autant plus significative que des nouvelles charges viennent s'ajouter en 2018 : fonctionnement du bâtiment Henri IV, de la maternelle Marie Curie à la rentrée prochaine, la sous-traitance du contrôle de stationnement dans le cadre de la réforme de la dépenalisation du stationnement de surface imposée par l'État.

### *1. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES PAR RAPPORT AU BP 2017*

En €	BP 2017	<b>BP 2018</b>	Évolution BP2018/BP2017 de référence
011 Charges à caractère général	15 672 999 €	15 901 309 €	+ 1,5 %
012 Charges de personnel	29 565 000 €	29 380 000 €	-0,6 %
65 Autres charges de gestion courante	3 488 188 €	3 468 983 €	-0,6 %
<b>SOUS TOTAL DES DÉPENSES COURANTES</b>	<b>48 726 187 €</b>	<b>48 750 292 €</b>	<b>+0,05 %</b>
014 Atténuation de produit	7 887 350 €	7 887 350 €	0 %
66 Charges financières	454 420 €	330 729	-27,2 %
67 Charges exceptionnelles	177 000 €	70 979	-59,9 %
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>57 244 957 €</b>	<b>57 039 350 €</b>	<b>-0,4 %</b>

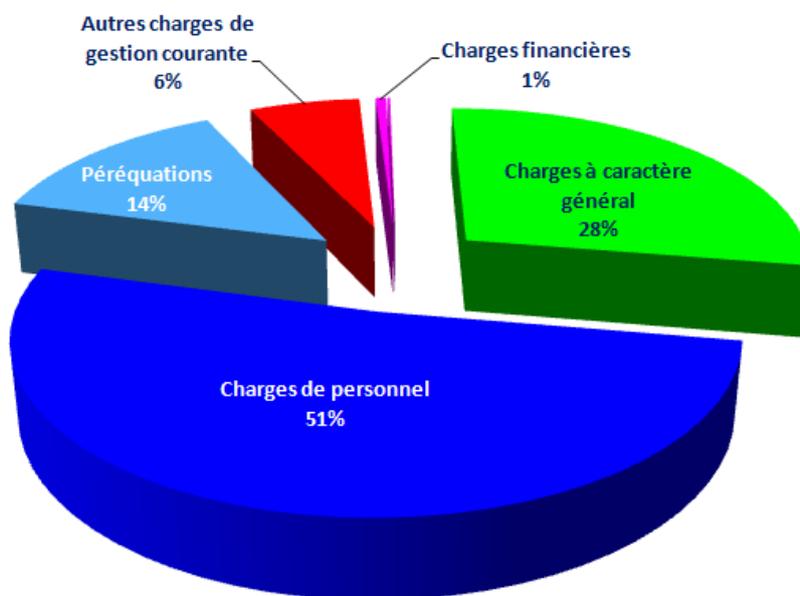
*Une gestion responsable et toujours plus optimisée,*

*grâce au pilotage permanent de la dépense publique que la Ville s'impose depuis de nombreuses années.*

*Après une baisse de -1,3 % en 2016 et -1,32% en 2017, le budget de fonctionnement 2018 sera à nouveau présenté en baisse de **-0,4%** (soit -206 k€)*

*La section de fonctionnement dégagera un autofinancement (épargne de gestion)  
avant amortissement de 5,8 M€.*

## DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Les tableaux suivants reprennent les évolutions par rapport aux années précédentes, ils sont exprimés en millions d'euros (M€).

### 2. LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : CHAPITRE 011

Globalement les charges sont en hausse du fait essentiellement du coût d'externalisation du contrôle du stationnement de surface, de la rémunération à l'exploitant pour le parking P2 du château en valeur totale pour la 1<sup>ère</sup> année (amortissement de subvention terminé) et de l'organisation du Centenaire de Debussy.

Chapitre 011 → +1,5 % en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	19,87	15,77	15,67	15,90
Compte Administratif	21,10	15,39		↗

**Le compte 6042** comporte toutes les dépenses faisant l'objet d'une refacturation par la Ville.

Les principales dépenses de ce compte sont :

- les achats de repas pour 2,54 M€ contre 2,63 M€ en 2017,
- les achats de spectacles du théâtre pour 0,66 M€, ce montant est stable depuis 2013,
- les achats d'animations pour 130 k€ contre 119 k€ en 2017.

Pour mémoire, les recettes constatées en contrepartie figurent aux comptes 703.

6042 → -1,8 % en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	3,34	3,41	3,47	3,41
Compte Administratif	3,49	3,57		↘

**Le compte 6061** regroupe les dépenses de fluides maintenues en baisse depuis 2016. La renégociation des marchés de fourniture de fluides permet d'optimiser leurs coûts et de présenter à nouveau une inscription en baisse de -3,7% malgré l'ouverture de nouveaux équipements.

6061 ➡ -3,7 % en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	1,88	1,95	1,94	1,86
Compte Administratif	1,95	2,08		

**Les comptes 6062 à 6068** regroupent l'ensemble des achats de fournitures dont les carburants, l'alimentation, les fournitures d'entretien et de petits équipements, les fournitures scolaires et administratives, les achats de livres, les fournitures de voirie et les vêtements de travail dont la Ville optimise en permanence l'utilisation et les coûts.

En 2018, la baisse concerne principalement la non inscription de dépenses relatives à l'organisation d'élections.

6062 à 6068 ➡ -2,7 % en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	1,65	1,50	1,51	1,47
Compte Administratif	1,61	1,36		

**Au compte 611** figurent des frais liés à la voirie, principalement :

- le nettoyage de la voirie pour 0,92 k€,
- la rémunération des exploitants du stationnement de surface qui passe de 151 k€ en 2017 à 207 k€ en 2018 (parc 2 roues et horodateurs),
- l'externalisation du contrôle de stationnement payant (160 k€) suite à la dépenalisation du stationnement de surface.

Pour mémoire, figuraient en 2015 les dépenses concernant la gestion des ordures ménagères (4,49 M€). Cette compétence est transférée depuis début 2016 à la CA Saint-Germain Boucles de Seine. Mais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les contrats de traitement et d'enlèvement des déchets communaux sauvages ont été retournés à la Ville

611 ➡ +13,8 % en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	5,65	1,14	1,52	1,73
Compte Administratif	5,56	1,14		

**Les comptes 613** regroupent toutes les dépenses liées aux locations d'immeubles et de matériels notamment :

- le bail pour l'occupation du parking Pologne pour 25 k€ pour le premier semestre uniquement, le second sera inscrit en décision modificative après renégociation du bail,
- du parking du château pour la partie P2 pour 310 k€ en hausse sensible de +55 k€ du fait de la fin d'amortissement de la subvention d'équipement versée par la Ville,
- les locations pour le club seniors : Berlioz (32 k€) identique à 2017,
- la location du parking 2 roues (29 k€),
- la location du terrain à l'ONF pour la Fête des Loges (47 k€),
- la location d'équipement scénique au théâtre (14,4 k€).

613 → +13,7% en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	0,86	0,61	0,64	0,72
Compte Administratif	0,94	0,67		

**Aux comptes 615** sont budgétées les dépenses liées à l'entretien du patrimoine :

- les interventions ponctuelles (6152 à 6155) pour 1,74 M€ en 2018 contre 1,71M€ en 2017,
- les interventions contractuelles liées à la maintenance des ascenseurs, de la télésurveillance et autres pour 0,63 M€ en 2018 contre 0,67 M€ en 2017.

615 → -0,9% en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	2,49	2,41	2,38	2,36
Compte Administratif	2,63	2,44		

**Le compte 623** intègre l'ensemble des dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques. En optimisation permanente depuis 2012 grâce notamment à la réduction du nombre des imprimés liés aux évènementiels, à la faveur d'une e-communication accrue. En 2018 ce poste est en hausse (+1,3%) du fait de la communication autour du Centenaire de Debussy. Toutefois les recettes attendues viendront compenser cette hausse.

623 → +1,3% en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	0,50	0,46	0,44	0,45
Compte Administratif	0,52	0,39		

**Le compte 624** intègre l'ensemble des dépenses liées au transport de biens et transports collectifs. La maîtrise de ce poste permet en 2018 de baisser de -24% les dépenses. La baisse significative correspond au réajustement des tarifs du STIF pour les transports scolaires permettant ainsi de faire bénéficier la Ville d'une baisse de 90 k€ soit -38 %.

624 → -24,1 % en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	0,42	0,39	0,39	0,30
Compte Administratif	0,41	0,37		

**Le compte 626** correspond à l'ensemble des frais postaux et de télécommunications.

Depuis de nombreuses années, le marché concurrentiel de la télécommunication permet une renégociation favorable des contrats en proposant pour un prix équivalent voire inférieur de meilleures prestations : forfaits adaptés à la consommation, passage à la fibre optique et adhésion au groupement de commandes de services de communication électronique du SIPPAREC

En 2018 ces actions permettent d'inscrire ce poste en baisse.

626 → -5,6% en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	0,32	0,31	0,26	0,25
Compte Administratif	0,27	0,25		

**Le compte 628** enregistre les dépenses de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments communaux ainsi que celles liées à l'organisation de la Fête des Loges. On retrouve dans ce compte les prestations de surveillance et de gardiennage (307 k€ en 2018 contre 261 k€ en 2017) dont 221 k€ pour la Fête des Loges (FDL). Le renforcement du dispositif de sécurité de la FDL n'a pas été budgété au stade du BP, il fera le cas échéant l'objet d'une décision modificative.

En 2016, la renégociation du marché de nettoyage des bâtiments communaux a permis de diminuer de -9,4 % la dépense annuelle malgré les nouvelles structures municipales ouvertes. L'année 2018 pérennise cette économie en restant quasiment au même niveau de dépense malgré l'ouverture du bâtiment Henri IV et de la maternelle Marie Curie en septembre 2018.

628 ➔ +0,9% en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	1,15	1,04	1,04	1,05
Compte Administratif	1,07	1,10		

**Les comptes 63x** enregistrent principalement les impôts locaux et la taxe sur les bureaux et aires de stationnement concernant les bâtiments et parkings de la Ville, les droits d'auteurs versés à la SACEM et, depuis 2015 la participation aux charges des syndicats de compétence communale (SIVOM, SIA, SIABS, SIDECOM et PISCINE) correspondant à l'ex part de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des syndicats intercommunaux incluse dans l'attribution de compensation versée par la CASGBS à la Ville.

La baisse constatée entre 2016 et 2018 correspond à la participation aux charges des syndicats de compétence intercommunale intégrée dans le budget de la CASGBS. L'attribution de compensation de la Ville a été diminuée du montant de cette charge en décision modificative de décembre 2016.

63 ➔ -4,4% en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	0,45	1,41	0,87	0,84
Compte Administratif	1,37	0,79		

### 3. LES CHARGES DE PERSONNEL : CHAPITRE 012

La bonne maîtrise de la masse salariale et la recherche d'optimisation des effectifs (-3,5 postes) permettent, dans ce contexte, de construire le budget 2018 en baisse (-0,6 %). Les bases suivantes ont été retenues :

- le schéma d'emplois et notamment :
  - o le transfert de 3 postes à la CASGBS relevant de la compétence obligatoire de gestion et collecte des déchets managers et assimilés. Sur ce point, un transfert supplémentaire éventuel pourra faire l'objet d'un ajustement courant 2018.
  - o Pour mémoire, les coûts salariaux des personnels travaillant tout ou partie sur les budgets annexes sont pris en charge directement sur lesdits budgets (Aménagement, SSIAD et Eau potable et à compter de 2018 Assainissement).
- les mesures générales et catégorielles émanant de décisions de l'État,
- un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif (promotions et revalorisations) compensé par un GVT négatif (recrutement de nouveaux collaborateurs),
- la poursuite de nominations comme fonctionnaires stagiaires d'agents de catégorie C pour réduire l'emploi précaire,

- les dépenses du personnel mis à disposition (CCAS, Syndicats) pour 778 k€. La refacturation de ces dépenses est inscrite au compte 708 pour le même montant
- les ajustements liés au retour à la semaine de 4 jours dans les écoles sur l'enveloppe des vacances,
- pas d'élections en 2018.

Les incidences liées à la CSG et à la journée de carence n'ont pas été prises en compte au stade du BP 2018. Elles feront l'objet d'une décision modificative courant 2018.

Les dépenses de personnel Ville liées au nouveau périmètre intercommunal restent intégrées dans le budget primitif, elles seront refacturées à l'EPCI.

Chapitre 012 ➡ -0,6% en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	29,47	29,58	29,57	29,38
Compte Administratif	29,42	29,00		

En 2018, la répartition de la masse salariale est de 70% pour les titulaires et de 30 % pour les non titulaires.

#### Rémunération des titulaires :

64111 à 64118 ➡ -2,1% en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	14,60	14,63	14,55	14,23
Compte Administratif	14,45	14,05		

#### Rémunération des non-titulaires :

64131 ➡ -0,66% en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	6,12	6,17	6,14	6,10
Compte Administratif	5,84	6,02		

#### 4. LES ATTÉNUATIONS DE PRODUITS : CHAPITRE 014

La Ville est contributrice à deux fonds de péréquations et compensations : le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) depuis 2011 et le **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal) depuis 2013.

Chapitre 014 ➡ +0 % en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	7,94	7,67	7,89	7,89
Compte Administratif	8,07	7,60		

Le FNGIR est désormais figé à sa valeur 2014 soit 6,6 M€ pour Saint-Germain-en-Laye.

Concernant le FPIC : la loi de finances pour 2018 maintient la répartition, malgré la réforme des territoires, et sa cible devant positionner le montant total de ce fonds à 2% des ressources fiscales communales et intercommunales soit plus d'un milliard d'euros.

Par ailleurs, dans l'attente du choix de répartition qui sera voté par la CASGBS, les hypothèses retenues ont conduit à inscrire au BP 2018 un montant du FPIC de 1,25 M€ identique à 2017 sur la base d'une répartition de droit commun.

En ce qui concerne la pénalité SRU, la Ville ne sera pas concernée par cette contribution en 2018. En effet, les participations pour surcharges foncières antérieurement versées et certains travaux viennent en déduction de la pénalité calculée.

*Effet péréquateur national qui pèse fortement sur le budget de la Ville, soit 13,8 % des dépenses réelles de fonctionnement*

#### 5. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65

Chapitre 65 ➡ -0,6 % en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	3,99	3,78	3,49	3,47
Compte Administratif	4,14	3,70		➡

Ce chapitre comprend le montant des subventions accordées pour :

- les subventions pour le CCAS (475 k€), la CLEF (500 k€), la Soucoupe (385 k€) et le Centre social Saint Léger (291 k€).  
Pour mémoire : 2015 intégrait la subvention (-150 k€) versée à l'Office de Tourisme devenu un équipement intercommunal de la CASGBS..
- les crédits consacrés aux écoles privées (220 k€),
- les subventions versées aux délégataires:
  - o pour la crèche des Comtes d'Auvergne de 350 k€ à 342 k€ en 2018,
  - o pour la crèche Gramont de 173 k€ à 175 k€ en 2018,
  - o pour la crèche de la Lisière Pereire maintenue au niveau de 2017 (109 k€).

L'ensemble de ces subventions a été ajusté au plus près en tenant compte de nombreux critères d'attribution, dont notamment l'existence de reports importants ou de réserves non affectées.

On retrouve dans ce chapitre, également :

- les indemnités, les frais de mission, de formation et de représentation des élus pour 341 k€,
- les créances admises en non-valeur (30 k€) ou éteintes (50 k€). Ce poste, identique à l'année précédente, est minimisé grâce aux procédures de recouvrement que la Ville mène en complément de celles de la trésorerie.

#### 6. CHARGES FINANCIÈRES : CHAPITRE 66

Chapitre 66 ➡ -26,2% en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	0,69	0,56	0,45	0,33
Compte Administratif	0,61	0,51		➡

L'endettement de la Ville reste maîtrisé et sa gestion très optimisée positionne à nouveau les charges d'intérêts à un niveau inférieur (-100 k€).

La renégociation des emprunts, dont certains pour la 3<sup>ème</sup> fois, conclus au moment où les marges étaient plus élevées du fait de la rareté des liquidités bancaires, permettra à la Ville d'économiser plus de 800 000 € de charges d'intérêts au total sur la durée résiduelle des emprunts réaménagés.

	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Capital restant dû	20 240 225 €	17 098 063 €	14 777 030
Annuité en capital	3 010 658 €	2 415 000 €	2 422 000
Annuité en intérêt	570 000 €	400 000 €	300 000
Annuité totale	3 560 658 €	2 815 000 €	2 722 000
Ratio de désendettement <sup>2</sup>	1,8	3,8	2,7

Il est à noter que la moyenne de la strate du ratio de désendettement était en 2015 de 6,3 ans

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'encours de la **dette du budget principal** de la Ville s'établira à 14,8 M€ avec une structure de la dette saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER,
- 59 % en taux fixe, 25 % en taux variable simple et 16 % en indexé sur le livret A,
- Un taux moyen sur la période (année 2018) de 1,8 % et une durée résiduelle de 8 ans,
- 8 emprunts renégociés entre 2015 et 2017.

Pour information, **la dette globale consolidée de la Ville** au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (budget principal + budgets annexes), s'établira à 27,4 M€ avec une structure de la dette saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte de bonne conduite GISSLER,
- 54 % en taux fixe, 37 % en taux variable simple et 9 % en index sur Indice des Prix à la Consommation (IPC),
- Sa durée résiduelle est de 6 ans et 5 mois,
- Son taux moyen au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 1,37 % contre 1,5 en 2017, 2,2 % en 2016 et 2,9 % en 2015,
- Son taux moyen sur la période (année 2018) est de 1,2 %

En 2018, les mouvements principaux de la dette seront :

- Mobilisation du solde de l'emprunt (1,5 M€) contractualisé en 2016 sur le budget annexe d'assainissement,
- Remboursement d'un emprunt in fine (4 M€) arrivé à échéance sur le budget annexe d'aménagement.

<sup>2</sup> Ratio de désendettement = Capital restant dû/épargne brute, exprimé en année

## 7. CHARGES EXCEPTIONNELLES : CHAPITRE 67

67 → -59,9% en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	0,95	0,25	0,18	0,07
Compte Administratif	4,09	0,21		

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement à des dépenses récurrentes de subventions aux délégataires. Elles sont comptabilisées dans ce chapitre car elles n'ont pas le caractère de charges courantes.

Pour mémoire, jusqu'en 2017 la Ville versait une subvention de 85 k€ à Qpark pour le parking souterrain place du Marché Neuf.

Le solde est une prévision de frais liés aux intérêts moratoires, aux remboursements justifiés de places (théâtres, cantines ...) et à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

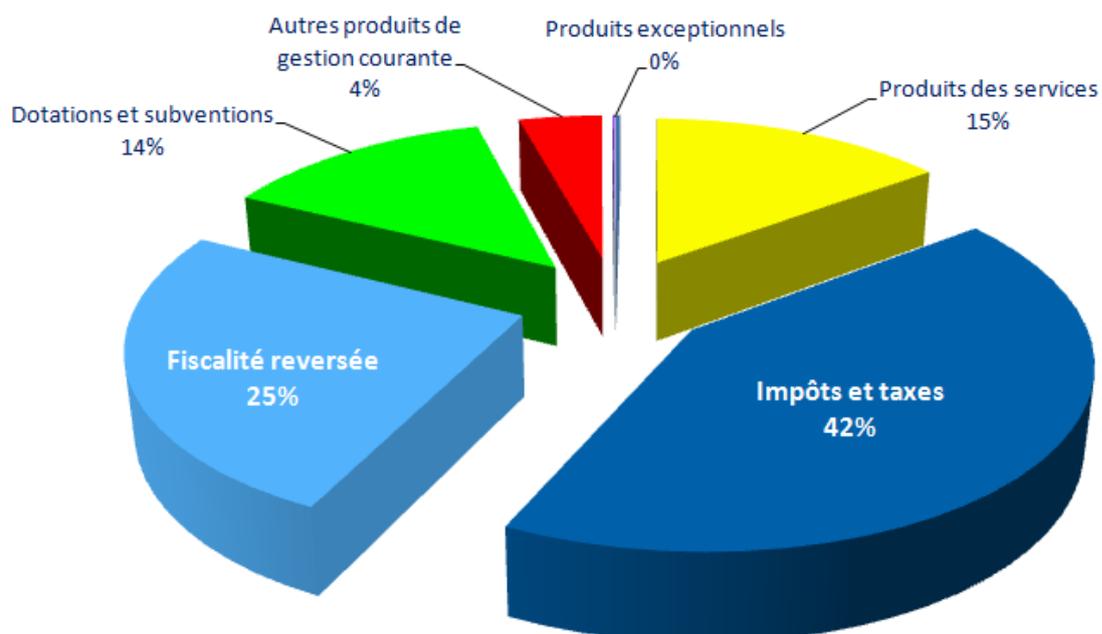
Les crédits inscrits en opérations d'ordre budgétaire (amortissement, virement...) sont abordés en page 38.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### 1. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT PAR RAPPORT AU BP 2017 :

	BP 2017	<b>BP 2018</b>	Évolution BP 2018/BP 2017
70 Produits des services	9 204 115 €	9 135 366 €	-0,7 %
013 Atténuation de charges	139 000 €	144 000 €	+3,6 %
73 Impôts et taxes	24 671 000 €	26 427 300 €	+7,1 %
7321 Fiscalité reversée Attributions de compensation	15 872 000 €	15 824 980 €	-0,3 %
74 Dotations et subventions	9 138 390 €	8 379 768 €	-8,3 %
75 Autres produits de gestion courante	2 625 942 €	2 576 177 €	-1,9 %
76 Produits financiers	6 000 €	6 000 €	0%
77 Produits exceptionnels	59 100 €	58 100 €	-1,7 %
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>61 715 547 €</b>	<b>62 551 691 €</b>	<b>+1,4 %</b>

### RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



## 2. PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers du service.

 Attention y figuraient jusqu'à 2015 les recettes issues des DBIC (traitement des Déchets Banals Industriels et Commerciaux) pour 1,2M€.

Chapitre 70  - 0,7% en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	10,03	9,03	9,20	9,14
Compte Administratif	9,89	9,13		

Les produits des services évoluent en fonction :

- des tarifs votés en Conseil Municipal tous les ans et qui sont revalorisés en intégrant une hypothèse de progression ajustée au secteur,
- de « l'effet volume » constaté suite à l'augmentation de la fréquentation dans les structures municipales.

Par ailleurs, depuis la rentrée 2016/2017, la politique tarifaire des activités péri et extrascolaires a été ajustée par une tarification en taux d'effort.

703  -0,8 % en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	1,74	1,90	2,03	2,01
Compte Administratif	2,00	1,97		

Ce compte contient les recettes liées à l'exploitation du domaine public : stationnement, cimetière et occupation du domaine public.

La baisse 2018 correspond essentiellement à :

- - 6,2 k€ en redevance d'occupation du domaine,
- - 5 k€ pour les redevances des terrasses,
- - 12 k€ de redevances d'occupation notamment pour le mobilier urbain,
- - 9,4 K€ sur les droits de places pour la Fête des Loges.

706  + 2,5 % en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	7,01	5,7	5,7	5,9
Compte Administratif	6,80	5,64		

Sont inscrits principalement dans ce compte :

- la participation des familles pour la restauration scolaire pour 1,93 M€,
- les activités périscolaires : garderies, études surveillées, centres de loisirs pour 1,24 M€,
- la participation des familles pour les crèches pour 1,07 M€,
- la participation des familles aux cours de musique et de danse du CRD pour 0,42 M€,
- les ventes de places de spectacles au théâtre pour 0,71 M€,
- les insertions publicitaires dans le journal de la Ville et abonnements pour 0,28 M€,
- les activités et repas des foyers pour les seniors et cartes royales pour 0,16 M€.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux ventes de concessions de cimetière, aux tournages de films, aux abonnements de bibliothèque....

708 ➡ -13,9 % en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	1,27	1,40	1,44	1,24
Compte Administratif	1,2	1,51		

Ce compte enregistre les produits issus des refacturations de mise à disposition de personnel au :

- CCAS : 25 personnes,
- Syndicats intercommunaux : 1 personne.

En 2018, la baisse concerne la fin de mise à disposition par la Ville des 3 agents travaillant à 100 % sur la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » qui seront transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la CASGBS.

Pour mémoire : les salaires des agents affectés tout ou partie aux budgets annexes du « SSIAD » de « l'Aménagement » de « l'Assainissement » et de « l'Eau potable » sont comptabilisés directement sur le budget annexe. En dépenses, ces coûts sont intégrés dans la masse salariale de la Ville.

### 3. IMPÔTS ET TAXES ET REVERSEMENT DE FISCALITÉ : CHAPITRE 73

Chapitre 73 ➡ +4,2 % en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	38,9	40,5	40,5	42,3
Compte Administratif	44,0	40,6		

Depuis l'entrée de la Ville en communauté d'agglomération en 2015, des modifications de périmètre sont intervenues et les répartitions entre les impôts proprement dits et l'attribution de compensation ont été opérées.

#### Les impôts et taxes

731-733-734-735-738 ➡ +7,1% en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	38,9	24,4	24,7	26,4
Budget Total	32,6			
Compte Administratif	33,3	25,1		

 Pour mémoire, la fiscalité locale désormais perçue par l'EPCI et qui n'est plus inscrite au BP de la Ville est la suivante :

- En 2015 → la fiscalité professionnelle (CFE Ville et Syndicats, CVAE, TASCOM, IFER, les compensations de la Taxe Professionnelle (TP) et particulièrement la compensation de la part salaire de la TP antérieurement incluse dans la DGF.....).
- La prise en compte de ces modifications a fait l'objet de la décision modificative n°1 de 2015.

- En 2016 → la part de taxe d'habitation du Département que la Ville percevait depuis 2011 a été transférée à l'EPCI et reversée à la Ville selon les règles fixées par la nouvelle intercommunalité. La dynamique fiscale est désormais perçue par l'EPCI.

La prévision de recette 2018 des impôts directs locaux de la Ville est calculée à partir des bases définitives de 2017 avec une hypothèse intégrant la revalorisation nationale des bases à 1 % et leur dynamique avec notamment l'arrivée des premiers habitants de l'écoquartier de la Lisière Pereire. De plus, le rétablissement de la situation fiscale du SIAAP au regard du CGI (article 1382), nous a conduit à inscrire le produit de taxe foncière correspondant (+1 M€).

*Des taux de fiscalité encore maintenus en 2018,*  
une volonté forte de la Ville de préserver ses administrés.

Par ailleurs, sont inscrits au BP 2018 dans ce chapitre :

- les recettes de stationnement payant de surface intégrant les forfaits post stationnement prévues à 1,4 M€, globalement en hausse de 0,26 M€,
- le produit de la taxe d'électricité pour 800 k€.

Depuis 2013, le marché immobilier saint-germanoï s'est maintenu à un niveau élevé.

En 2017, la relance du marché immobilier national, l'attractivité de la Ville et la livraison des programmes immobiliers saint-germanoï vont permettre d'atteindre un très bon niveau qui devrait être proche de 3,4 M€.

Toutefois, malgré l'inflexion positive de 2017, on constate une évolution chaotique découlant de la volatilité de ce secteur.

Aussi, il semble prudent de retenir une inscription en hausse modérée (+ 100 k€) au BP 2018 soit 2,7 M€ contre 2,6 M€ en 2017.

### **La fiscalité reversée**

732 → -0,3 % en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	10,6	16,2	15,87	15,83
Compte Administratif	10,7	15,5		→

La Ville perçoit depuis 2015 une attribution de compensation (AC) :

- En 2015 → 11,4 M€ diminués des charges de transports transférées soit 10,7 M€ net. La prise en compte de ce nouveau crédit a fait l'objet de la décision modificative n°4 du 14 décembre 2015,
- En 2016 → 10,7 M€ diminués des charges transférées en 2016 et évaluées par la CLECT soit 15,5 M€. La prise en compte des évaluations de charges transférées a fait l'objet de la décision modificative n°3 du 15 décembre 2016,
- Depuis 2017 → 15,5 M€ augmentés de charges retournées à la Ville en 2017 soit 15,8 M€.

#### 4. DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74

Chapitre 74 → -8,3 % en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	15,07	9,87	9,14	8,38
Compte Administratif	12,88	9,74		↓

(\*) Le BP 2015 incluait la compensation de la part salaire de la TP perçue depuis par l'intercommunalité, la modification a été actée lors de la 1<sup>ère</sup> décision modificative 2015.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), budgétée à 4,6 M€ pour 2018, est en baisse de -8,3 % par rapport à la notification 2017 (5,02 M€) soit -400 k€.

Le manque de clarté du PLF 2018 quant à la baisse des dotations et aux dispositifs de participation au redressement, nous conduit à inscrire au stade du BP 2018 la baisse globale estimée (-400 k€) sur la DGF. Au fur et à mesure des notifications et éclaircissements, des ajustements entre les dotations seront opérés par décision modificative sur 2018.

#### EVOLUTION DE LA DGF 2008 À 2018



Dans les autres comptes 74xx, on retrouve principalement toutes les compensations fiscales aux mesures d'exonération et de dégrèvement de l'État sur les taxes directes locales soit 634 k€ au BP 2018 contre 673 k€ au BP 2017.

#### 5. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 75

Chapitre 75 → -1,9% en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	2,61	2,70	2,63	2,58
Compte Administratif	2,58	2,72		↓

Les redevances auprès des différents concessionnaires de stationnement sont inscrites aux comptes 7572 à 7576 et notamment :

- la redevance du parking du Château au titre du contrat de délégation de service public à hauteur de 1 M€,

- la redevance des parkings Pologne et Pompidou à hauteur de 360 k€,
- la redevance chauffage à hauteur de 294 k€.

Les redevances auprès des différents occupants sont inscrites aux comptes **7521 à 7524** et notamment :

- les revenus des structures sportives pour 43 k€,
- les revenus des immeubles s'élèvent à 850 k€ contre 887 k€ en 2017 du fait de la fermeture de Yvelines 1<sup>ère</sup> (-36 k€).

## 6. LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES : CHAPITRE 013

Les atténuations de charges sur le chapitre 013 correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de cessation progressive d'activité, etc.

## 7. PRODUITS FINANCIERS : CHAPITRE 76

Chapitre 76	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	0,006	0,006	0,006	0,006
Compte Administratif	0,006	0,006		

## 8. PRODUITS EXCEPTIONNELS : CHAPITRE 77

Chapitre 77 → -1,7% en 2018	2015	2016	2017	2018
Budget Primitif	5,13	5,85	0,06	0,06
Compte Administratif	9,36	9,63		

Ce poste prévoit en 2018 un produit exceptionnel très faible.

Pour mémoire, en 2015 et 2016 ce compte intégrait les bonis de liquidation de la SEMAGER.

## MOUVEMENTS D'ORDRE

Les opérations d'ordre ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement contrairement aux opérations réelles. Elles font néanmoins l'objet d'inscriptions budgétaires. Les nouvelles règles comptables impactent directement les opérations d'ordre mais neutralisent toujours les équilibres budgétaires. Pour l'essentiel, ont été inscrits :

- Les amortissements des biens immobiliers pour 1,55 M€ contre 1,70 M€ au BP 2017,
- Le virement à la section d'investissement pour 3,98 M€ contre 2,79 M€ au BP 2017,
- Les remboursements d'avance pour 61 k€.

## PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES

Une démarche analytique du budget de la Ville a été lancée en 2011 sur le modèle « LOLF » du budget de l'État afin d'assurer d'une part, une lisibilité des moyens alloués en fonctionnement et en investissement à chacune des politiques publiques et d'autre part, d'en mesurer le coût complet et permettre une analyse.

Cet outil de pilotage budgétaire complémentaire du budget total de la Ville a permis de renforcer la bonne gestion des deniers publics. Par ailleurs, en 2015 la mise en œuvre d'une revue complète des politiques publiques s'est appuyée sur cet axe analytique organisé et maîtrisé. Elle est décomposée en 10 Missions déclinées en programmes :

### Mission Services partagés :

Mission support de l'ensemble des services internes de gestion des moyens humains, matériels, financiers, organisationnels et de relations publiques. Le coût de cette mission est réaffecté aux autres missions en coût de structure.

Dépenses	Recettes	Participation Ville
9 179 758 €	4 031 406 €	5 148 352 €

### Mission Péréquations et délégations de l'État :

Elle comporte la part de la solidarité nationale versée par la Ville et les coûts de missions assurées par délégation de l'État : missions régaliennes et administratives. Ces programmes, dont les dépenses sont imposées par l'État, n'offrent aucune marge de manœuvre à la Ville.

Dépenses	Recettes directes	Participation Ville
9 189 469 €	176 756 €	9 012 713 €

### Mission Achats et gestion du patrimoine

Cette mission regroupe la politique d'achat responsable et la gestion des bâtiments municipaux.

Dépenses	Recettes directes	Participation Ville
8 387 167 €	1 058 115 €	7 329 052 €

### Mission Aménagement du territoire

Cette mission regroupe les actions d'aménagement, de déplacement urbains et de développement économique et commercial du territoire (Recettes : stationnement, cessions...).

Dépenses	Recettes directes	Excédent réaffecté
1 282 161 €	7 986 800 €	-6 704 639 €

### Mission Espaces publics

Cette mission est l'un des axes principaux des services rendus à l'ensemble des administrés avec l'entretien des espaces verts et voirie et de surveillance. Elle contribue à la mise en valeur du patrimoine.

Dépenses	Recettes directes	Participation Ville
12 823 638 €	1 066 559 €	11 757 079 €

### Mission Éducation

Elle regroupe l'ensemble des actions liées aux activités scolaires et périscolaires. C'est l'un des axes principaux des services rendus aux familles. Elle contribue à la réussite éducative des enfants scolarisés à Saint-Germain-en-Laye.

Dépenses	Recettes directes	Participation Ville
14 403 555 €	3 885 140 €	10 518 415 €

### Mission Petite Enfance

Elle regroupe l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des 13 établissements publics d'accueil des jeunes enfants.

Dépenses	Recettes	Participation Ville
5 436 442 €	3 259 991 €	2 176 451 €

### Mission Culture et animation

Cette mission intègre tous les équipements culturels : le conservatoire, le théâtre, les bibliothèques, le musée ainsi que toutes les fêtes, salons et commémorations organisés à Saint-Germain-en-Laye.

Dépenses	Recettes directes	Participation Ville
7 057 761 €	2 297 832 €	4 759 929 €

### Mission Jeunesse et sports

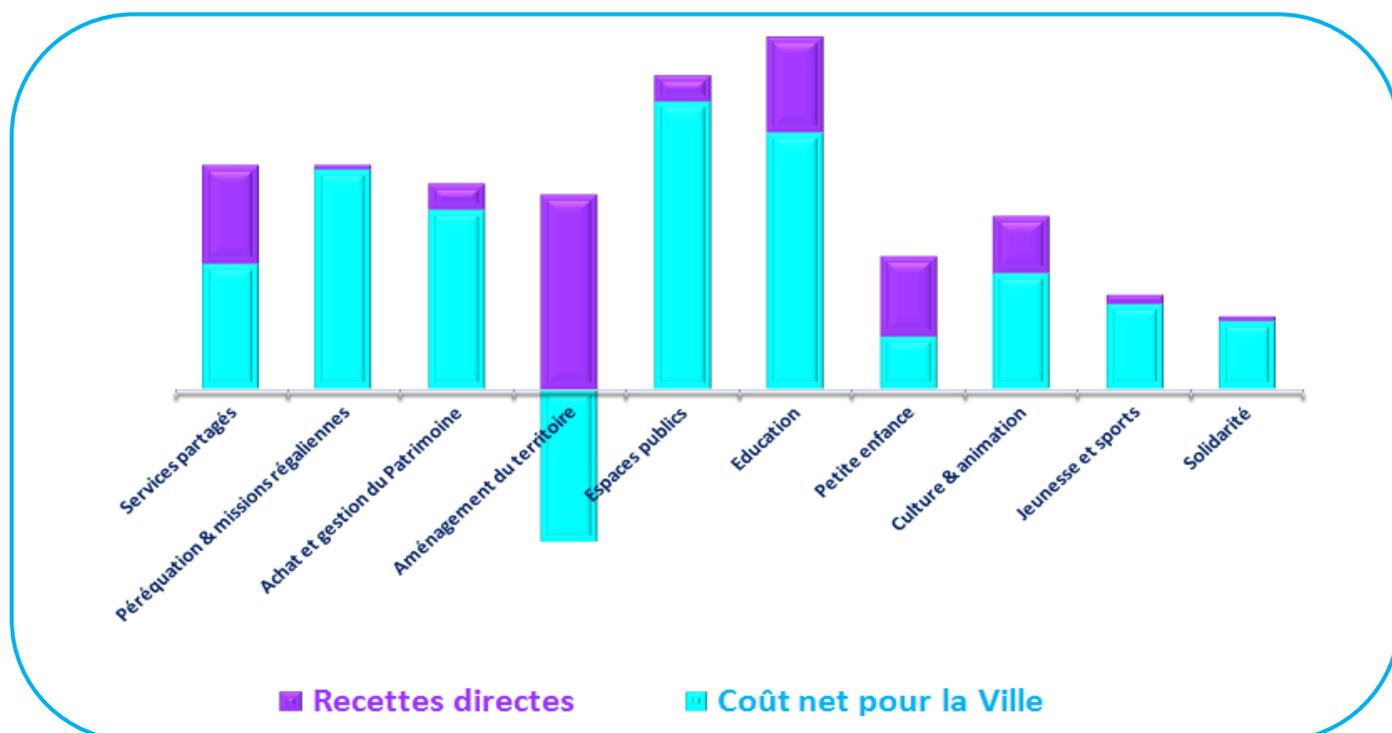
Elle regroupe la gestion et l'utilisation des équipements sportifs et l'organisation des manifestations saint-germanoises.

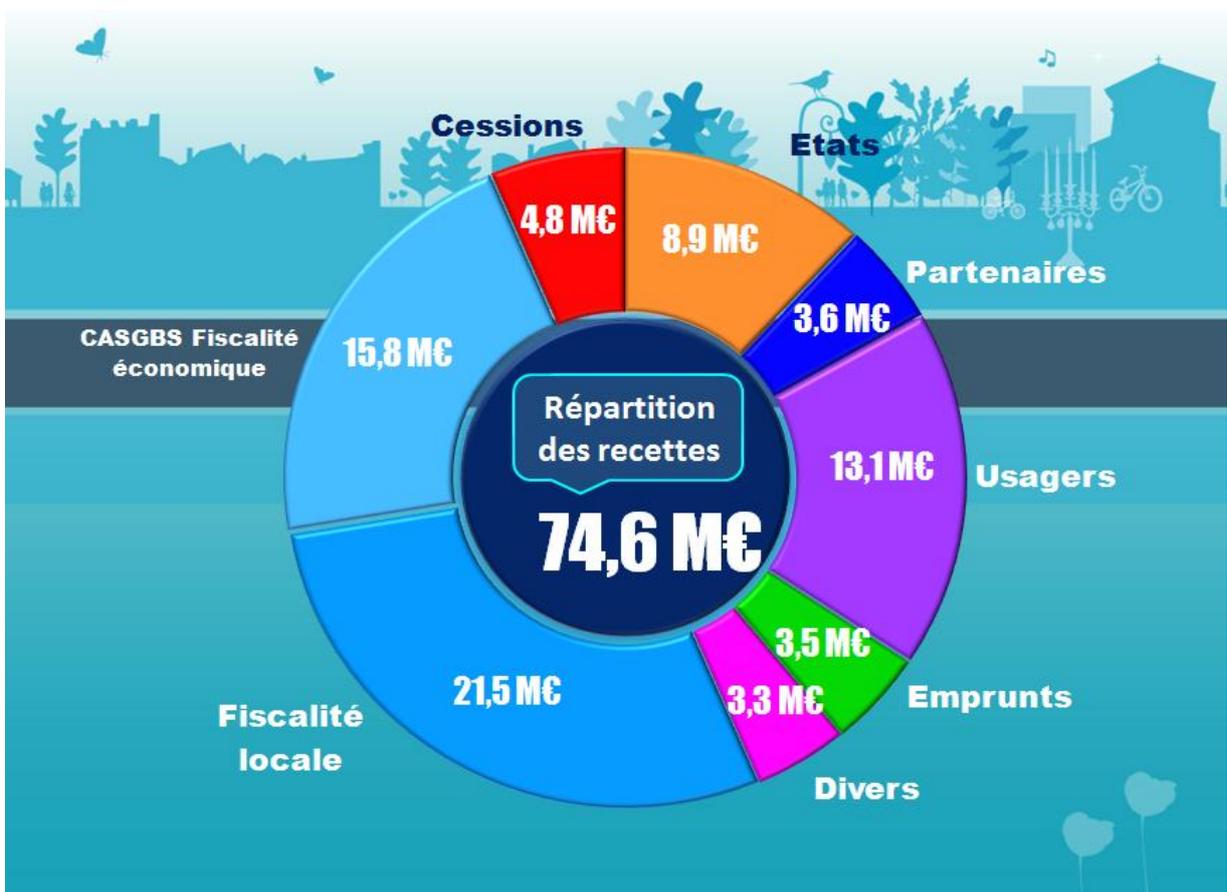
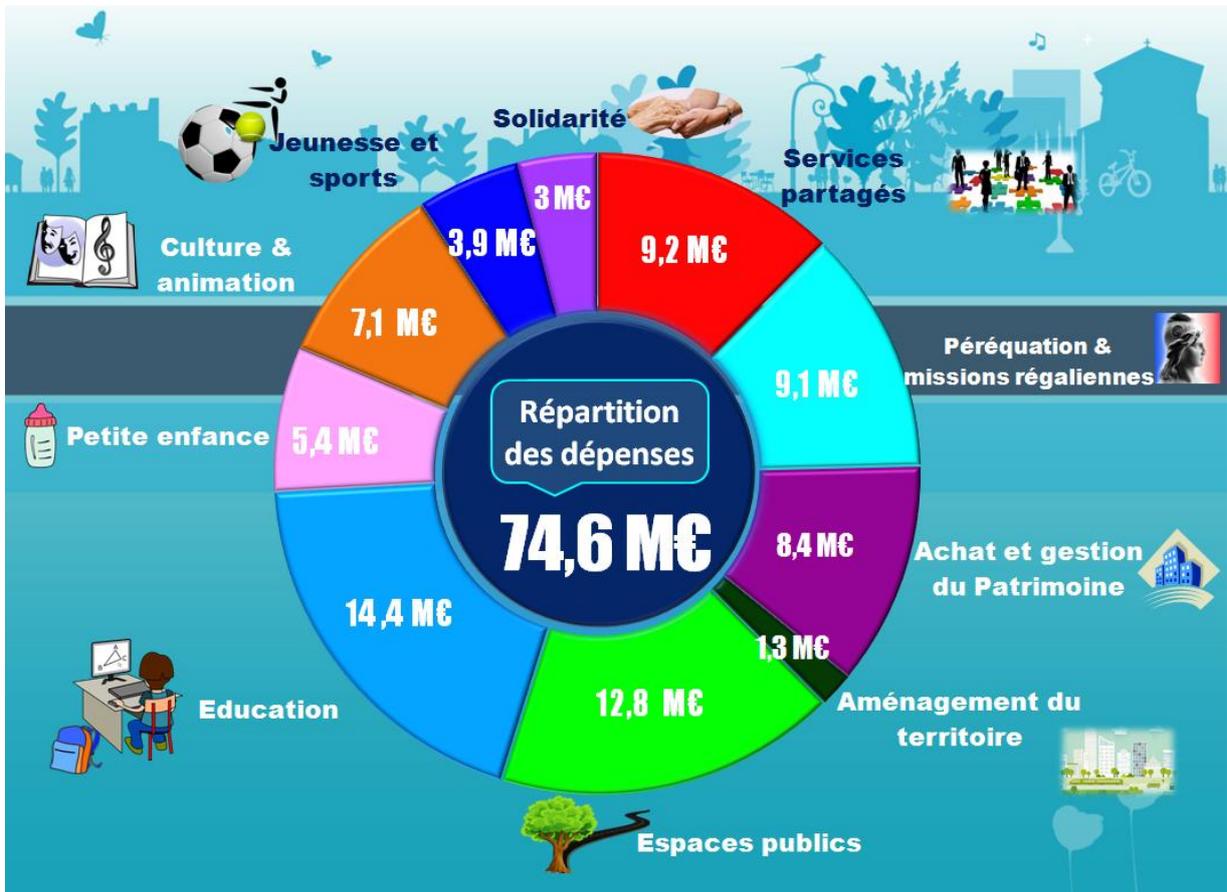
Dépenses	Recettes directes	Participation Ville
3 853 773 €	386 615 €	3 467 158 €

### Mission Solidarité directe

Cette mission regroupe plusieurs périmètres d'actions menées dans le domaine de la solidarité directe : l'action sociale, la gestion des clubs seniors et la prévention.

Dépenses	Recettes directes	Participation Ville
2 968 205 €	194 505 €	2 773 700 €





## BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Le budget d'assainissement est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M49.



### FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	400 944 €	928 238 €
Ordre	546 553 €	19 259 €
<b>Total</b>	<b>947 497 €</b>	<b>947 497 €</b>

#### **Les recettes de Fonctionnement :**

Les principales recettes de cette section proviennent de quatre ressources :

La redevance d'assainissement : elle est assise sur le volume d'eau facturé aux abonnés reliés à l'assainissement. Le montant prévisionnel de la taxe d'assainissement budgété pour 2018 est de 623,1 k€ contre 465,2 k€ en 2017.

Après de nombreuses années de baisse légère mais constante, on constate une chute de consommation d'eau ces deux dernières années, (-250 000 m<sup>3</sup>) qui nous obligent à adapter régulièrement la taxe du service.

Aussi, afin de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement voté en décembre 2015, le taux de la redevance, maintenu en 2016 et 2017 à 0,20 €/m<sup>3</sup>, sera réajusté en 2018 (0,30€/m<sup>3</sup>).

La Ville de Saint-Germain-en-Laye participe à la gestion des eaux pluviales par une contribution du budget principal de 98 000 €.

La refacturation des contrôles pour 157,1 k€ contre 130,4 k€ en 2017.

La taxe de raccordement au réseau d'assainissement due par toute personne demandant à se raccorder au réseau d'assainissement communal représente une recette inscrite à 50 k€ en 2018.

### **Les dépenses de fonctionnement :**

Elles se rapportent principalement à l'entretien du patrimoine existant avec :

- les opérations de curage, d'inspections télévisées des réseaux et les petites réparations (pompes de relevage, casses ponctuelles,...) pour 240 k€,
- l'entretien du poste de Lisière Pereire ainsi que d'autres maintenances pour 40 k€,
- la masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 85 k€,
- les intérêts des emprunts pour 33 k€,
- Les dépenses d'ordre sont composées des dotations aux amortissements pour 300 k€, du virement fait au profit de la section d'investissement pour 247 k€ et de résorptions d'avances sur marchés pour 22 k€.

### **INVESTISSEMENT**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Réelles	3 775 440 €	3 248 146 €
Ordre	41 225 €	568 519 €
<b>Total</b>	<b>3 816 665 €</b>	<b>3 816 665 €</b>

### **Recettes d'investissement :**

- Des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Régional IdF pour 760 k€,
- Des subventions provenant du département pour 530 k€,
- Les recettes d'ordre sont composées de l'amortissement des immobilisations pour 300 k€, du virement de la section de fonctionnement pour 247 k€ et de résorptions d'avances sur marchés pour 22 k€.
- Un emprunt est inscrit à hauteur de 1,9 M€.
- Une FCTVA est inscrit à hauteur de 100 k€

### **Dépenses d'investissement :**

Pour 2018, le budget d'investissement sera consacré à la troisième tranche de travaux prioritaires définis lors de l'étude préalable à la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la Ville adopté lors du Conseil Municipal du 14 décembre dernier, aux travaux courants et aux interventions d'urgence.

Pour 2018 une troisième tranche de 3,2 M€ est inscrite au titre de la réhabilitation des collecteurs suivants :

- rue du Général Leclerc
- rue de Tourville
- rue Saint Pierre

Par ailleurs, en 2018 le remboursement du capital de la dette s'élève à 175 k€.



Transfert de cette compétence à l'intercommunalité : échéance 2020

## BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Le budget du service de soins infirmiers à domicile est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M22.

Le Service de Soins à Domicile prend en charge, sur prescription médicale, toute personne malade ou dépendante âgée de plus de 60 ans, afin de permettre leur maintien à domicile ou leur retour à l'autonomie. Il est financé par l'Assurance Maladie sous forme d'un budget global annuel fixé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il est géré par la Direction de la Solidarité de la Ville.



L'ARS a autorisé depuis 2011 la prise en charge de 36 personnes (35 personnes âgées et une personne handicapée). Le service est organisé comme suit :

- 1 secrétaire à 50 %,
- 1 infirmière coordinatrice : responsable du service, elle gère les demandes de prise en charge, évalue la dépendance lors d'une visite de pré-admission et assure la coordination avec les médecins et plus largement tous les professionnels de santé qui gravitent autour du patient, la coordinatrice gérontologique, le territoire d'action sociale, le MAIA....,
- Elle contrôle le bon déroulement des soins et encadre l'équipe soignante qui exerce sous sa responsabilité,
- 1 infirmière à 50 %, qui seconde l'infirmière coordinatrice et réalise quasi exclusivement des soins techniques au domicile des personnes prises en charge,
- 7 aides-soignantes qui assurent l'hygiène quotidienne des patients, leur mobilisation et leur surveillance.

La prise en charge à 100% se fait sur prescription médicale. Le service fonctionne tous les jours de la semaine de 7h30 à 19h30, les interventions des week-ends et jours fériés étant réservées aux personnes totalement isolées. Pour la réalisation des soins techniques, le service peut avoir recours à des infirmières libérales ou des pédicures ayant passé une convention avec le SSIAD.

Pour 2018, le budget du SSIAD s'équilibre à la somme de 405 k€ en fonctionnement et 0,9 k€ en investissement, niveau de notification de l'ARS en 2017 complété de la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2016 (124 k€).

## **FONCTIONNEMENT**

	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
Réelles	527 398 €	Réelles	404 567 €
D'ordre	888 €	Excédent reporté	123 719 €
<b>Total</b>	<b>528 286 €</b>	<b>Total</b>	<b>528 286 €</b>

## **INVESTISSEMENT**

	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
Réelles	888 €	Réelles	0 €
D'ordre	0 €	D'ordre	888 €
<b>Total</b>	<b>888 €</b>	<b>Total</b>	<b>888 €</b>

Le Budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile devra être accepté par l'agence régionale de la santé. Dans le cas contraire, il sera ajusté en décision modificative.

## BUDGET ANNEXE D'AMÉNAGEMENT

Opération majeure du mandat, la Ville assure la maîtrise foncière, le pilotage des études techniques et de faisabilité, des études pré-opérationnelles et opérationnelles, la passation des marchés, la commercialisation des îlots opérateurs, le suivi du chantier, la communication autour du projet et le financement de l'opération.

Cette opération est donc gérée dans le cadre d'un budget annexe d'aménagement régi par la nomenclature comptable M14. Ce budget entrant dans le champ d'application de la TVA, toutes les sommes inscrites en dépenses et en recettes sont HT.



Tranche 1 - Tranche 2

L'année 2017 a permis de finaliser les travaux d'aménagement de la tranche opérationnelle 1 et ceux de la requalification de la rue Henri Dunant.

L'année 2017 a aussi été marquée par le démarrage des travaux pour :

- La tranche opérationnelle 2 : place Christiane Frahier et future place Michel Péricard,
- Le lancement des travaux du parking public souterrain de 248 places en juillet 2017,
- La vente planifiée au dernier trimestre 2017 des lots A (résidence senior services et commerces en RDC) et B (logement libre, social et commerces en RDC).

En 2018, les travaux prévus de la tranche opérationnelle 2 sont les suivants :

- Démolition de la rampe d'accès PMR au passage sous-voie depuis la place Frahier,
- Création d'une rampe PMR d'accès en forêt domaniale dans le cadre d'une convention avec l'ONF,
- Démolition de la halle Frahier,
- Aménagement des espaces publics des places Christiane Frahier et Michel Péricard,
- Construction d'un parking public relais STIF de 248 places sur deux niveaux de sous-sols.



Future place Michel Péricard



Future place Christiane Frahier



Projet 2018

## FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	6 347 869 €	10 347 869 €
Ordre	4 000 000 €	
<b>Total</b>	<b>10 347 869 €</b>	<b>10 347 869 €</b>

### Les recettes de Fonctionnement :

- ventes des lots A1 et A4 pour 2,05 M€,
- ventes des lots B et E pour 5,90 M€ inscrits à hauteur de l'équilibre uniquement,
- subvention STIF pour le parking (1 M€),
- subvention CASGBS pour le parking (0,25 M€),
- subvention 100 quartiers innovants et écologiques pour le parking (0,77 M€),
- Solde de la subvention 100 quartiers innovants et écologiques pour les espaces publics tranche n°2 (0,38 M€).

### Les dépenses de fonctionnement :

Sont inscrits en travaux 5,7 M€ dont le détail figure page 47.

En études et en honoraires 0,61 M€ qui correspondent aux dépenses suivantes :

- maîtrise d'œuvre,
- ordonnancement, pilotage et coordination assurés par le Bureau d'étude,
- coordinateur sécurité et protection de la santé,
- contrôle technique,
- AMO,
- architecte en chef qui assure le suivi des projets immobiliers,
- coût de structure des services supports de la Ville pour 50 k€,
- la masse salariale est inscrite pour 160 k€.

Divers frais de gestion, locations, assurance, réception, publicité, charges financières... sont budgétés pour 47,5 k€.

Des dépenses d'ordre concernent le virement à la section d'investissement permettant le remboursement d'un emprunt in fine de 4 M€ contracté en 2015 arrivant à échéance en décembre 2018.

### **INVESTISSEMENT**

	Dépenses	Recettes
Réelles	4 000 000 €	
D'ordre		4 000 000 €
<b>Total</b>	<b>4 000 000 €</b>	<b>4 000 000 €</b>

#### **Dépenses d'investissement :**

Est inscrit en dépenses le remboursement d'un emprunt relais de 4 M€ contracté en 2015 arrivant à échéance en février 2018.

Ce remboursement aurait dû intervenir de façon anticipée avec la recette des ventes inscrites en 2016.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'encours de la dette du budget annexe d'aménagement s'établit à 10 M€ avec une structure saine de la dette :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte de bonne conduite GISSLER,
- Emprunt de type in fine,
- 60 % en taux fixe, 40 % en taux variable simple,
- Sa durée résiduelle est de 1 an et 2 mois,
- Son taux moyen est de 0,38% contre 0,43 % en 2017, 0,69 % en 2016 et 0,95 % en 2015.

#### **Recettes d'investissement :**

Côté recettes, 23 M€ sont programmés, mais ne sera inscrit que ce qui est nécessaire pour équilibrer les dépenses :

- Ventes des lots A1 (bureaux) et A4 pour 2 M€,
- Les lots D et E pour 21 M€ sont toujours en procédure contentieuse devant le Tribunal Administratif,

On retrouve en recettes d'ordre le virement de la section de fonctionnement pour permettre d'assurer le remboursement de l'emprunt arrivé à échéance (4 M€).

-----

Les écritures d'ordre, en fonctionnement et en investissement, correspondant à la gestion des stocks feront l'objet d'une décision modificative courant 2018.

*Vers un éco-quartier,*

*Un projet d'envergure exceptionnelle à forte plus value pour la Ville  
sur une emprise foncière en lisière de forêt.*

## BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le budget eau potable est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M49. Ce budget entrant dans le champ d'application de la TVA, toutes les sommes inscrites en dépenses et en recettes sont HT.

La Ville est propriétaire d'un forage dans la nappe d'eau profonde de l'Albien. Cette nappe est une ressource stratégique en raison de sa profondeur (plus de 500m), de la qualité naturelle de l'eau (consommable sans traitement importants, car exempte de pollution liée à l'activité humaine) et de sa température de l'ordre de 27°C.

Ce forage, âgé de près de 90 ans et situé au Pecq en bordure de Seine, ne remplit pas les conditions de sécurité demandées par la DRIEE, autorité en charge de la police de l'eau.

Un nouveau forage sera construit sur le plateau de Saint-Germain-en-Laye. Il permettra de valoriser l'ensemble des qualités naturelles de l'ouvrage et permettra à la Ville d'améliorer son autonomie en eau potable et de développer les énergies vertes :

- Récupération de la chaleur géothermique et alimentation du réseau de chauffage urbain de la Ville (la chaufferie bois existante ainsi que la géothermie, qui sont des énergies renouvelables, pourraient satisfaire la totalité des besoins des abonnés au chauffage urbain. Cette partie du projet sera géré sur le budget principal de la Ville,
- Production et distribution d'eau potable,
- Utilisation prioritaire dans le cadre du plan de secours régional, en cas de crise majeure.

Ce budget s'équilibre ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

	Dépenses	Recettes
Réelles	85 750 €	320 000 €
Ordre	234 250 €	-
<b>Total</b>	<b>320 000 €</b>	<b>320 000 €</b>

### **Les recettes de Fonctionnement :**

Les recettes inscrites correspondent à :

- la taxe communale pour la distribution de l'eau potable pour 320 k€, dont le taux de redevance sera maintenu au niveau de 2017.

### **Les dépenses de fonctionnement :**

Elles se rapportent principalement à :

- l'entretien des hydrants et connecteurs pour un montant de 50 k€,
- honoraires juridiques pour 20 k€. Dans le cadre du projet de mise en conformité des réseaux humides par la SNCF sur son site "d'Achères Grand Cormier", la Ville et la SNCF étudieront un éventuel transfert des services d'eau potable, d'assainissement collectif, des eaux pluviales urbaines et de la lutte contre les incendies,
- la masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 15,75 k€,
- des dépenses d'ordre concernant le virement à la section d'investissement pour un montant de 228 k€ dont amortissements pour 6,06 k€.

### **INVESTISSEMENT**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Réelles	271 250 €	39 000 €
D'ordre	-	232 250 €
<b>Total</b>	<b>271 250€</b>	<b>271 250 €</b>

#### **Recettes d'investissement**

Les recettes inscrites correspondent à :

- une subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) à hauteur de 30 % sur les études et les travaux du forage Albien pour un montant total de 39 k€,
- en recettes d'ordre, le virement de la section de fonctionnement pour 226 k€ et la dotation aux amortissements pour 0,6 k€.

#### **Dépenses d'investissement :**

En 2018, le budget d'investissement sera consacré :

- au remplacement de bornes incendies et à des travaux divers pour 59 k€,
- à un complément d'étude pour le forage pour 30 k€,
- aux premiers travaux du forage Albien pour 100 k€,
- une inscription sur la ligne travaux divers (82 k€) qui fera l'objet d'une annulation au BS avec la constatation du déficit 2017 attendu.



*Compétence transférée à l'intercommunalité : échéance 2020*